

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

2.1	DIRECTION ET ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ	35
2.1.1	Historique	35
2.1.2	Structure de gouvernance	36
2.1.3	Composition du Conseil d'Administration	39
2.1.4	Informations sur les membres du Conseil d'Administration	48
2.1.5	Direction du Groupe	67
2.1.6	Opérations réalisées sur les titres de la Société	71
2.2	ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	72
2.2.1	Organisation du Conseil d'Administration	72
2.2.2	Travaux du Conseil d'Administration en 2023	76
2.2.3	Évaluation du Conseil d'Administration	78
2.2.4	Rôle et composition des quatre Comités Spécialisés	80
2.3	RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX	85
2.3.1	Rémunération des administrateurs	85
2.3.2	Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux	86
2.3.3	Rémunérations versées au cours de l'exercice 2023 ou attribuées au titre du même exercice aux dirigeants mandataires sociaux	92
2.3.4	Options de souscription d'actions, options d'achat d'actions et actions de performance	105

Code de gouvernement d'entreprise de référence et rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise

Le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise a été établi en application :

- des prescriptions des articles L. 225-37, dernier alinéa, L. 225-37-4 et L. 22-10-10 du Code de commerce ;
- des recommandations du «Code de gouvernement d'entreprise» émis conjointement par l'AFEP et le MEDEF en décembre 2008 (recommandations auxquelles notre Conseil avait aussitôt décidé qu'il se référerait désormais) tel que révisé en décembre 2022 ainsi que son guide d'application ;
- enfin et aussi des règles de «bonne gouvernance» adoptées, pratiquées et respectées sans discontinuer par le groupe Capgemini depuis l'arrêté des comptes de son premier exercice le 31 décembre 1968 (c'est-à-dire depuis plus de 50 ans !).

Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 13 février 2024 après examen par le Comité des Rémunérations et le Comité Éthique et Gouvernance.

Une table de concordance détaillée du rapport sur le gouvernement d'entreprise figure en section 9.3 (Table de concordance du Rapport de gestion) du Document d'Enregistrement Universel, dont l'essentiel figure dans le présent chapitre 2.

Dans le cadre de la règle «Appliquer ou Expliquer» prévue à l'article L. 22-10-10 4° du Code de commerce et visée à l'article 28.1 du Code AFEP-MEDEF sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées revu en décembre 2022, **la Société estime que la totalité de ses pratiques se conforme aux recommandations du Code AFEP-MEDEF actuellement en vigueur.**

Le Code AFEP-MEDEF ainsi que son guide d'application peuvent être consultés sur les sites internet www.afep.com ou www.medef.com.

2.1 Direction et administration de la Société

2.1.1 Historique

Le groupe Capgemini fut fondé il y a plus de 50 ans en 1967 par M. Serge Kampf, qui en était encore le Président d'Honneur et Vice-Président lors de sa disparition, le 15 mars 2016. Capgemini a été marqué par sa personnalité en tous points exceptionnelle. M. Serge Kampf fut un bâtisseur hors du commun et un grand capitaine d'industrie comme il y en a peu. En 1967, il est l'un des premiers à comprendre la mission d'une entreprise de services informatiques. Il aura porté le Groupe au premier rang de son secteur lorsqu'il transmet la Direction générale en 2002, puis la Présidence du Conseil d'Administration en 2012 à M. Paul Hermelin. Il a fait grandir ce Groupe autour de principes qui le gouvernent toujours : l'esprit d'entreprise, la passion des clients, l'obsession de faire grandir les collaborateurs, une éthique de chaque instant et une exigence absolue de la performance.

L'histoire de ce demi-siècle d'existence peut se découper en quatre grandes périodes :

— première période (1967-1996) : 29 années d'indépendance

Sogeti a été créée à Grenoble en octobre 1967 sous la forme d'une Société anonyme de type « classique » dirigée pendant près de 30 ans par le même Président-directeur général, M. Serge Kampf, son fondateur, *leader* incontesté de la brillante équipe de managers qu'il a constituée autour de lui et ne cessera jamais de mettre en valeur. Tout à fait conscient que le Groupe – si celui-ci voulait vraiment atteindre les objectifs toujours plus ambitieux qu'il lui fixait chaque année – ne pourrait plus très longtemps limiter ses capacités financières à celles de son Président fondateur, M. Serge Kampf va finalement accepter en janvier 1996 sous l'amicale pression des deux autres « grands actionnaires » (la CGIP, partenaire depuis 1988 et Daimler Benz, entré en 1991) :

- de proposer à l'Assemblée générale du 24 mai 1996 la fusion/absorption au sein de Capgemini des 2 holdings qui lui avaient permis de garder jusqu'ici le contrôle du capital ;
- de participer (à titre personnel et à hauteur de 300 millions de francs) à une augmentation de capital de 2,1 milliards de francs dont le solde sera souscrit à parts égales (900 millions de francs chacun) par Daimler et la CGIP ;
- et enfin... de transférer le siège social de Grenoble à Paris.

En mai 1996, au terme de cette première période, le Groupe comptait 25 000 salariés (7 000 en France, près de 4 000 aux États-Unis, un total de 12 000 collaborateurs dans le triangle UK/Benelux/Pays nordiques et environ 2 000 répartis dans une dizaine d'autres pays) – soit une multiplication par 625 de son effectif de départ ! – et réalisait un chiffre d'affaires d'environ 13 milliards de francs (2 milliards d'euros), c'est-à-dire un revenu *per capita* de l'ordre de 520 000 francs (80 000 euros).

— deuxième période (1996-2002) : un actionariat en mutation

Le 24 mai 1996, comme il l'avait annoncé dès janvier aux principaux managers du Groupe, M. Serge Kampf soumet ses propositions à l'Assemblée générale qui les adopte à une large majorité. Dans la foulée, une structure à deux niveaux – plus familière à l'actionnaire allemand que ne l'est la SA « à la française » – est mise en place pour une durée de 4 ans dans laquelle M. Serge Kampf préside le Directoire et M. Klaus Mangold (Daimler-Benz) préside le Conseil de Surveillance. Un an plus tard, suite à la décision prise par Daimler-Benz de se recentrer sur ses métiers de base (recentrage confirmé peu après par le rachat spectaculaire de Chrysler), ce dernier est remplacé dans sa fonction par M. Ernest-Antoine Seillière, le Président de la CGIP (devenue le premier actionnaire du Groupe avec 30 % du capital). Au terme de ces 4 ans, l'Assemblée des actionnaires réunie le 23 mai 2000 pour approuver les comptes de l'exercice 1999 décide de ne pas reconduire cette structure à deux niveaux,

de rétablir M. Serge Kampf dans ses fonctions de Président-directeur général et de créer à sa demande une fonction de Directeur général qui n'a jamais vraiment existé dans l'histoire du Groupe et dont le premier titulaire sera Geoff Unwin, déjà considéré comme n° 2 du Groupe au sein du Directoire.

À la fin des années 1990, ayant recouvré son indépendance, Capgemini profite pleinement de l'euphorie suscitée par la « bulle internet », l'arrivée prochaine de l'An 2000 et la naissance de l'Euro. Le Groupe affiche alors de grandes ambitions. En 2000, une étape majeure est franchie avec l'acquisition d'Ernst & Young Consulting qui fait de Capgemini un nouveau champion mondial dans son secteur et consolide ses positions aux États-Unis. Mais la crise de 2001 provoquée par l'éclatement de la bulle internet, conjuguée aux difficultés de l'intégration d'Ernst & Young Consulting, frappe durement le Groupe.

En décembre 2001, au terme d'une année difficile dont les résultats décevants ne font que confirmer les menaces de récession qui pèsent alors sur l'économie mondiale, le Groupe compte 55 000 collaborateurs pour un chiffre d'affaires d'environ 7 milliards d'euros, soit un revenu *per capita* de l'ordre de 125 000 euros, supérieure de plus de 50 % à celui de la première période mais qui n'est que le reflet de l'incorporation dans les effectifs en mai 2000 des 16 643 consultants venus d'Ernst & Young.

Prenant acte de la décision prise – et confirmée – par M. Geoff Unwin de prendre très bientôt sa retraite, le Conseil d'Administration décide sur proposition de son Président de nommer à sa place M. Paul Hermelin qui, le 1^{er} janvier 2002, devient donc Directeur général du Groupe aux côtés de M. Serge Kampf, Président-directeur général.

— troisième période (2002-2012) : une passation de pouvoir bien préparée

Le 24 juillet 2002, M. Serge Kampf prend l'initiative de proposer au Conseil d'Administration – qui l'accepte – de dissocier les fonctions de Président et celles de Directeur général ainsi que la loi NRE (Nouvelles Régulations Économiques) vient de le rendre possible. Il estime en effet qu'après avoir créé, développé, animé et dirigé ce Groupe pendant 35 ans, le moment est venu pour lui de donner davantage de pouvoir et de visibilité à celui qu'il avait jugé le plus apte parmi ses collaborateurs à lui succéder un jour. Ce tandem « dissocié » va fonctionner pendant 10 ans de façon harmonieuse et efficace, sachant que cela a tenu, selon M. Serge Kampf lui-même, davantage aux relations de confiance, d'amitié et de respect mutuel existant entre les deux protagonistes qu'à ce que dit la loi NRE sur les missions, les pouvoirs ou les responsabilités respectives du Président et du Directeur général.

Malgré la forte tempête « essuyée » pendant les quatre premières années de cette période, le Groupe investit des sommes considérables dans de lourdes opérations de restructuration dont le plus clair résultat est d'avoir redonné des couleurs à toutes les sociétés du Groupe : ainsi peut-on constater par exemple qu'à la clôture de l'exercice 2011, celui-ci compte 120 000 collaborateurs (contre 55 000 dix ans plus tôt) et qu'il a réalisé un chiffre d'affaires de près de 10 milliards d'euros contre 7 pour l'exercice 2001.

— quatrième période (2012 à nos jours) : une nouvelle dimension pour le Groupe

Capgemini a poursuivi plus que jamais le même objectif qu'en 1967 : aider les entreprises à être plus performantes, plus innovantes et plus agiles grâce aux technologies. Depuis sa fondation, Capgemini se caractérise par son audace, son envie de bâtir, de grandir et de faire grandir ses talents, au service de ses clients.

Le 4 avril 2012, comme il l'avait déjà laissé entendre deux ans auparavant lors de la reconduction de son mandat, M. Serge Kampf informe les administrateurs qu'après « avoir goûté pendant 10 ans aux charmes de la dissociation », il a pris la décision de

remettre ce mandat à la disposition du Conseil d'Administration mais en lui recommandant de revenir à cette occasion au mode de gouvernance « classique » (celui d'une société dans laquelle les fonctions de Président et de Directeur général sont exercées par la même personne) et de nommer Président-directeur général l'actuel Directeur général, M. Paul Hermelin, qui a largement démontré, au long d'une « période probatoire » d'une durée plutôt exceptionnelle, sa capacité à tenir ce rôle.

Lors de sa réunion du 4 avril 2012, le Conseil a suivi ces recommandations et a par ailleurs conféré solennellement le titre de « Président d'Honneur » et la fonction de Vice-Président à M. Serge Kampf qu'il a conservée jusqu'à son décès survenu le 15 mars 2016. Lors de l'Assemblée générale du 24 mai 2012, M. Serge Kampf transmet donc le flambeau à M. Paul Hermelin, qui devient Président-directeur général de Capgemini. « Le Groupe bénéficie de la garantie de continuer sa belle histoire », souligne alors le fondateur. L'Assemblée générale a salué debout l'immense contribution de M. Serge Kampf au développement et à la réputation de la Société. Depuis la nomination de M. Paul Hermelin en tant que Directeur général en 2002 puis Président-directeur général en 2012, et avec le retour de la croissance en 2004, le Groupe s'oriente vers de nouveaux horizons. D'abord géographiques avec les développements en Inde, pièce maîtresse de l'industrialisation du Groupe. Celui-ci franchit deux étapes majeures avec l'acquisition de Kanbay en 2007 puis d'IGATE en 2015, deux entreprises américaines spécialisées dans les Services financiers et fortement implantées en Inde. Le Groupe se développe en outre au Brésil en prenant le contrôle en 2010 de CPM Braxis, un des tout premiers acteurs brésiliens. Les nouveaux horizons sont également technologiques avec le lancement de nouvelles offres intégrant ces virages majeurs que sont le *cloud*, le digital et le big data ou répondant aux défis de la cybersécurité.

Le Groupe a remodelé son organisation en 2018 en cohérence avec les nouvelles ambitions fixées par le Conseil d'Administration et la Direction générale : la maturité acquise par l'ensemble des métiers permet aujourd'hui d'organiser le Groupe dans son ensemble à partir de la relation client. Cette organisation permet de mieux tirer profit de toutes les expertises de Capgemini et construit des synergies entre les métiers, les offres et les zones géographiques dans lesquelles le Groupe s'adresse à ses clients.

Suite à l'acquisition en avril 2020 d'Altran, l'un des premiers acteurs mondiaux des services d'ingénierie et de R&D, Capgemini et Altran ont donné naissance à un *leader* mondial de la transformation digitale pour les entreprises industrielles et technologiques, capable de déployer toute la promesse de l'Industrie Intelligente. Le nouvel ensemble jouit désormais d'une position unique pour apporter toute la puissance des nouvelles technologies et de la donnée aux plus grands acteurs industriels et de technologie, partout dans le monde.

C'est dans ce contexte dynamique que le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 16 septembre 2019, a porté son choix sur M. Aïman Ezzat, Directeur général délégué, pour succéder à M. Paul Hermelin en tant que Directeur général à l'issue de l'Assemblée générale du 20 mai 2020. Ce choix est intervenu à l'issue d'un processus interne de succession managériale engagé depuis 2017. Une gouvernance dissociant les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur général, dans laquelle M. Paul Hermelin conserve la Présidence du Conseil d'Administration tandis que M. Aïman Ezzat assure la Direction générale en tant que seul dirigeant mandataire social exécutif, a ainsi été mise en place par le Conseil d'Administration réuni à l'issue de l'Assemblée générale du 20 mai 2020. Cette nouvelle gouvernance, reconduite en mai 2022, permet à Capgemini d'écrire la suite de son histoire avec la passion et l'énergie collective qui caractérisent le Groupe pour continuer de faire de Capgemini un *leader* de son secteur, global et responsable.

2.1.2 Structure de gouvernance

UNE GOUVERNANCE ÉQUILBRÉE ET ADAPTÉE AUX SPÉCIFICITÉS DE CAPGEMINI

Le Conseil d'Administration de la Société s'attache à mettre en place une structure de gouvernance équilibrée et adaptée à Capgemini, capable de faire face aux circonstances et aux enjeux propres au Groupe ainsi qu'à l'évolution des meilleures pratiques de place en la matière. Il choisit entre les deux modes d'exercice de la Direction générale : cumul ou dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur général.

Mode de gouvernance actuel

Le mode de gouvernance actuel de la Société dissocie les fonctions de Président du Conseil d'Administration, exercées par M. Paul Hermelin, de celles de Directeur général, exercées par M. Aïman Ezzat.

C'est dans le contexte de la succession managériale de M. Hermelin, anticipée depuis 2017, que le Conseil d'Administration du 20 mai 2020 a décidé, à l'unanimité et sur recommandation du Comité Éthique et Gouvernance, de dissocier les fonctions de Président et de Directeur général avec effet immédiat. Lors de cette réunion, M. Paul Hermelin, jusqu'alors Président-directeur général, a été confirmé en tant que Président du Conseil d'Administration pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur, et M. Aïman Ezzat a été nommé Directeur général pour la durée de son mandat d'administrateur.

Cette gouvernance dissociée a été reconduite par le Conseil d'Administration du 19 mai 2022 à l'occasion du renouvellement du mandat d'administrateur de M. Paul Hermelin par l'Assemblée générale pour une durée de quatre ans. Les membres du Conseil d'Administration ont par ailleurs réélu M. Hermelin dans ses fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration considère qu'une dissociation des fonctions de Président et de Directeur général correspond au modèle de gouvernance le plus approprié pour la Société à la suite d'une phase de transmission managériale réussie sur une période de deux ans. Il souhaite que la Société puisse continuer de bénéficier de l'expérience et de l'expertise de M. Paul Hermelin ainsi que de sa connaissance approfondie du Groupe. Les missions étendues précédemment confiées au Président du Conseil d'Administration pour la période de transmission managériale ont pris fin en mai 2022 à l'issue de l'Assemblée générale (voir ci-dessous Rôle et missions du Président du Conseil d'Administration).

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a également décidé de maintenir la fonction d'Administrateur Référent tant que la présidence du Conseil sera confiée à un administrateur non indépendant au sens du Code AFEP-MEDEF auquel la Société se réfère, comme c'est le cas actuellement. M. Frédéric Oudéa a été reconduit dans ses fonctions d'Administrateur Référent par le Conseil d'Administration du 19 mai 2022 à l'occasion du renouvellement de son mandat d'administrateur pour une durée de quatre ans (voir ci-dessous pour plus d'information sur son rôle et ses missions).

Procédure de succession des dirigeants mandataires sociaux

Le Comité Éthique et Gouvernance a pour mission de préparer les travaux et délibérations du Conseil d'Administration s'agissant de la nomination par celui-ci des dirigeants mandataires sociaux.

Au titre de la préparation des transitions de dirigeants mandataires sociaux, le Comité établit et met à jour un plan de succession : Président, Président-directeur général ou Directeur général, Directeurs généraux délégués. Il procède à l'examen des « réservoirs » de talents du Groupe, susceptibles de devenir dirigeant mandataire social, en particulier parmi les membres du Comité Exécutif. À ce titre, le Comité est informé des performances annuelles de ces derniers et des évolutions les concernant.

Le Président du Conseil d'Administration est associé aux travaux du Comité Éthique et Gouvernance sur ces sujets à l'exclusion de ceux le concernant.

En 2023, le Comité Éthique et Gouvernance a procédé à la revue annuelle des procédures mises en place par la Direction générale pour la gestion des plans de succession des équipes dirigeantes (Comité de Direction générale et Comité Exécutif) afin de s'assurer que les talents capables d'occuper les plus hautes responsabilités opérationnelles et fonctionnelles au sein du Groupe soient bien identifiés tout en faisant place à l'adjonction de nouveaux talents. Le Comité a également procédé à une revue du processus mis en place par la Direction générale afin d'identifier et de préparer des potentiels candidats internes à la succession du Directeur général le jour venu.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a mis en place un dispositif de succession permettant de désigner sans délai un successeur par intérim en cas de disparition ou d'incapacité soudaine du Président du Conseil d'Administration ou du Directeur général, l'objectif étant d'assurer la continuité des opérations dans l'attente de la désignation d'un futur successeur par le Conseil d'Administration. Ce dispositif, approuvé par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité Éthique et Gouvernance lors de sa réunion du 18 mars 2021, est réexaminé annuellement par le Comité Éthique et Gouvernance.

Pouvoirs du Directeur général

Depuis le 20 mai 2020, M. Aïman Ezzat exerce les fonctions de Directeur général de la Société.

Conformément à l'article 15-4 des statuts de la Société, le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Limites aux pouvoirs du Directeur général

Le règlement intérieur précise que le Directeur général doit demander et recevoir l'approbation préalable du Conseil d'Administration pour toute décision à caractère stratégique majeur ou susceptible d'avoir un effet significatif direct ou indirect sur la situation financière ou les engagements de la Société ou ceux d'une ou plusieurs de ses principales filiales. Il en est ainsi en particulier :

- du projet de budget annuel établi en cohérence avec le plan à trois ans ;
- de l'approbation du budget annuel d'investissements et de désinvestissements ;
- de la conclusion d'une alliance stratégique significative ;
- des acquisitions ou cessions d'actifs, ou des investissements non-inscrits au budget annuel d'investissements d'un montant unitaire supérieur à 100 millions d'euros, ou pour les investissements inférieurs à ce seuil, conduisant au dépassement d'une enveloppe annuelle cumulée de 300 millions d'euros ;
- des opérations financières ayant un impact significatif sur les comptes sociaux ou sur les comptes consolidés du Groupe et notamment l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital ou d'instruments de dette de marché ;
- de l'attribution aux salariés d'instruments de motivation donnant accès au capital de la Société, notamment d'actions sous condition de performance ;
- des opérations significatives de réorganisation interne ;
- des modifications significatives du périmètre ou de la gamme d'activités ;
- de la réduction ou l'augmentation du capital d'une filiale directe de la Société portant sur un montant supérieur à 100 millions d'euros ;
- des autorisations spécifiques en matière de cautions, avals ou garanties, outre la délégation qui lui est consentie annuellement à l'intérieur d'une enveloppe fixée par le Conseil d'Administration.

Ces limites aux pouvoirs du Directeur général s'appliquent également, le cas échéant, aux Directeurs généraux délégués.

Rôle et missions du Président du Conseil d'Administration

Depuis le 20 mai 2020, M. Paul Hermelin exerce les fonctions de Président du Conseil d'Administration. Son mandat d'administrateur ayant été renouvelé pour une durée de quatre ans lors de l'Assemblée générale du 19 mai 2022, le Conseil d'Administration a décidé, à l'issue de l'Assemblée, de reconduire M. Paul Hermelin en qualité de Président du Conseil d'Administration non exécutif pour la durée de son mandat. Compte tenu de la fin de la période de transmission managériale à cette date, le Conseil d'Administration a décidé de mettre fin aux missions étendues du Président du Conseil d'Administration et de revenir à une présidence « classique ».

Conformément à l'article 14.2 des statuts de la Société ainsi qu'au règlement intérieur du Conseil d'Administration, le Président du Conseil d'Administration préside les réunions du Conseil d'Administration. Il prépare, organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont il fixe l'ordre du jour. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et à la bonne exécution des décisions prises par le Conseil. Il s'assure que les administrateurs sont mis en mesure d'accomplir leur mission et veille en particulier à ce qu'ils disposent de toutes les informations disponibles nécessaires au bon exercice de celle-ci.

Il est tenu régulièrement informé par le Directeur général des événements significatifs relatifs à la vie du Groupe et peut lui demander toute information propre à éclairer le Conseil et ses Comités.

Le Président du Conseil d'Administration est le seul à pouvoir s'exprimer au nom du Conseil d'Administration, sauf mission particulière confiée à l'Administrateur Référent dans le cadre du dialogue avec les actionnaires prévu par le règlement intérieur.

Le Président du Conseil d'Administration rend compte des travaux du Conseil d'Administration à l'Assemblée générale des actionnaires dont il préside les réunions.

Le Président du Conseil d'Administration préside et anime le Comité Stratégie et RSE.

Dans toutes ses missions autres que celles qui lui sont conférées par la loi, le Président agit en étroite coordination avec le Directeur général qui assure la direction et la gestion opérationnelle de la Société. Dans ce cadre, le Président du Conseil d'Administration peut représenter le Groupe, notamment auprès d'instances, institutions et pouvoirs publics. Le Président du Conseil d'Administration consacre ses meilleurs efforts à promouvoir les valeurs, la culture et l'image du Groupe.

Administrateur Référent

Dans le cadre de l'amélioration continue de la gouvernance au sein de la Société, la fonction d'Administrateur Référent a été créée en mai 2014.

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration précise que lorsque les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur général sont exercées par la même personne, le Conseil d'Administration nomme un Administrateur Référent. En cas de dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur général, le Conseil d'Administration peut également choisir de nommer un Administrateur Référent. Cette nomination est impérative lorsque le Président du Conseil d'Administration n'a pas la qualité d'administrateur indépendant au sens du Code AFEP-MEDEF, comme c'est le cas actuellement.

Les fonctions d'Administrateur Référent sont attribuées par le Conseil au Président du Comité Éthique et Gouvernance, élu par le Conseil d'Administration parmi ceux de ses membres ayant la qualité d'administrateur indépendant. Ses fonctions d'Administrateur Référent et de Président du Comité Éthique et Gouvernance peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil d'Administration.

L'Administrateur Référent peut être, au même titre que tout administrateur, membre d'un ou plusieurs Comités Spécialisés en sus du Comité Éthique et Gouvernance qu'il préside. Il peut également participer aux réunions des Comités Spécialisés dont il n'est pas membre.

Lors des dernières évaluations du Conseil, les administrateurs ont exprimé leur pleine satisfaction suite à la création de la fonction d'Administrateur Référent, son rôle et son action permettant d'obtenir l'équilibre souhaité par le Conseil, en ligne avec les bonnes pratiques de gouvernance.

Depuis le 20 mai 2021, la fonction d'Administrateur Référent est exercée par M. Frédéric Oudéa, administrateur indépendant. En 2022 le Conseil d'Administration a reconduit M. Frédéric Oudéa

en tant qu'Administrateur Référent, à l'issue de l'Assemblée générale du 19 mai 2022 ayant approuvé le renouvellement de son mandat d'administrateur pour une durée de quatre années.

Missions de l'Administrateur Référent

Conformément au Règlement intérieur du Conseil d'Administration et aux décisions du Conseil d'Administration, les missions de l'Administrateur Référent sont les suivantes :

- il est consulté par le Président du Conseil d'Administration sur le projet de calendrier des réunions soumis à l'approbation du Conseil et sur le projet d'ordre du jour de chaque réunion du Conseil d'Administration ;
- il peut proposer au Président l'inscription de points à l'ordre du jour des réunions du Conseil d'Administration de sa propre initiative ou à la demande d'un ou de plusieurs membres du Conseil d'Administration ;
- il peut réunir les membres du Conseil d'Administration en dehors de la présence des dirigeants mandataires sociaux en sessions dites « sessions exécutives », de sa propre initiative ou à la demande d'un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, sur un ordre du jour précis ; il en préside alors les séances ;
- il conduit l'évaluation de la composition et du fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses Comités ;
- il pilote le processus de recherche et de sélection de nouveaux administrateurs ;
- il préside les réunions du Conseil d'Administration appelées à évaluer la performance et/ou la rémunération du Président-directeur général ou du Président en cas de dissociation des fonctions ;
- il entretient un dialogue régulier avec les autres administrateurs pour s'assurer qu'ils disposent des moyens d'exercer leur rôle de manière satisfaisante, et notamment d'un niveau d'information suffisant en amont des réunions du Conseil ;
- il conduit des diligences particulières afin de vérifier l'absence de conflit d'intérêts au sein du Conseil d'Administration ;
- il peut être amené, à la demande du Président, à échanger avec les actionnaires de la Société sur des sujets de gouvernance et de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et tient le Président et les membres du Conseil d'Administration informés des contacts qu'il peut avoir dans ce cadre ;
- il rend compte de son action à l'Assemblée générale Annuelle des actionnaires.

L'Administrateur Référent bénéficie de l'assistance du Secrétariat du Conseil pour les tâches administratives relevant de ses fonctions.

Pour le compte rendu de son activité en 2023, se référer à la section 2.2.2 (Travaux du Conseil d'Administration en 2023).

Ainsi, la gouvernance du Groupe bénéficie d'un Conseil d'Administration actif, assidu, indépendant dans sa composition et collégial dans son fonctionnement, ainsi que de l'autorité vigilante d'un Administrateur Référent doté de pouvoirs et missions propres.

2.1.3 Composition du Conseil d'Administration

UN CONSEIL D'ADMINISTRATION INDÉPENDANT ET ÉQUILIBRÉ

PAUL HERMELIN
Président du Conseil d'Administration

« CAPGEMINI BÉNÉFICIE
D'UN CONSEIL
D'ADMINISTRATION
AUX COMPÉTENCES
PLURIELLES ADAPTÉES
AUX ENJEUX
ACTUELS ET FUTURS
DU GROUPE. »

FRÉDÉRIC OUDÉA
Administrateur Référent,
Président du Comité Ethique et Gouvernance

Le Conseil d'Administration s'attache à mettre en place une structure de gouvernance équilibrée et adaptée, capable de faire face aux circonstances et aux enjeux propres au Groupe. Fidèle à l'histoire et aux valeurs de l'entreprise, son action s'inscrit dans l'ambition de croissance durable et responsable qui caractérise Capgemini depuis plus de 50 ans.

13+2 Conseil d'Administration ¹	83% Administrateurs indépendants ²	F: 42% H: 58% Parité ³	58 ans Âge moyen	40% Internationalisation
5 ans Durée moyenne de présence au Conseil	1 Administrateur représentant les salariés actionnaires	2 Administrateurs représentant les salariés		

NB : informations au 31 décembre 2023. **1.** 13 administrateurs sont élus par les actionnaires ; les deux administrateurs représentant les salariés sont désignés dans le cadre du dispositif de représentation des salariés. **2.** Les administrateurs représentant les salariés et les salariés actionnaires ne sont pas pris en compte pour le calcul du taux d'indépendance, conformément au Code AFEP-MEDEF. **3.** Les administrateurs représentant les salariés et les salariés actionnaires ne sont pas pris en compte pour le calcul de ce pourcentage, conformément aux dispositions du Code de commerce.

Au 31 décembre 2023, le Conseil d'Administration de Capgemini SE est composé de 15 membres, dont 13 sont élus par l'Assemblée générale et deux sont désignés dans le cadre du dispositif de représentation des salariés. Il compte parmi ses membres 83 % d'administrateurs indépendants, 40 % d'administrateurs ayant des profils internationaux et 42 % de femmes. Le mandat des

administrateurs est de quatre ans. Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale des actionnaires, à l'exception des administrateurs salariés, désignés conformément aux statuts de la Société.

Voir la section 8.1.17 pour plus d'informations sur les dispositions statutaires régissant le Conseil d'Administration.

Composition du Conseil – Diversité des profils et des expériences

Politique et objectifs relatifs à la composition du Conseil

Le Conseil d'Administration évalue régulièrement sa composition, les différentes compétences et expériences apportées par chacun de ses membres et identifie les orientations à donner afin d'assurer le meilleur équilibre possible au regard de l'internationalisation et de la diversité des effectifs du Groupe, de l'évolution de l'actionnariat, des différents enjeux auxquels Capgemini est confronté, y compris en matière de soutenabilité, ainsi que des orientations stratégiques moyen terme du Groupe. Il veille à ce qu'une diversité d'expériences et d'expertises, de nationalités et de genre soit maintenue tout en s'assurant de l'adhésion de chacun aux valeurs fondamentales du Groupe. Il s'appuie à cet effet sur les travaux du Comité Ethique et Gouvernance, présidé par l'Administrateur Référent.

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 14 février 2022 et sur recommandation du Comité Ethique et Gouvernance, avait décidé de renouveler les objectifs suivants relatifs à sa composition pour la période 2022-2026 :

- (i) internationalisation du Conseil afin de refléter l'évolution de la géographie et des métiers de Capgemini ;
- (ii) diversité des profils et des compétences représentés ;
- (iii) échelonnement régulier des mandats ; et
- (iv) maintien d'un nombre mesuré d'administrateurs permettant cohérence et collégialité.

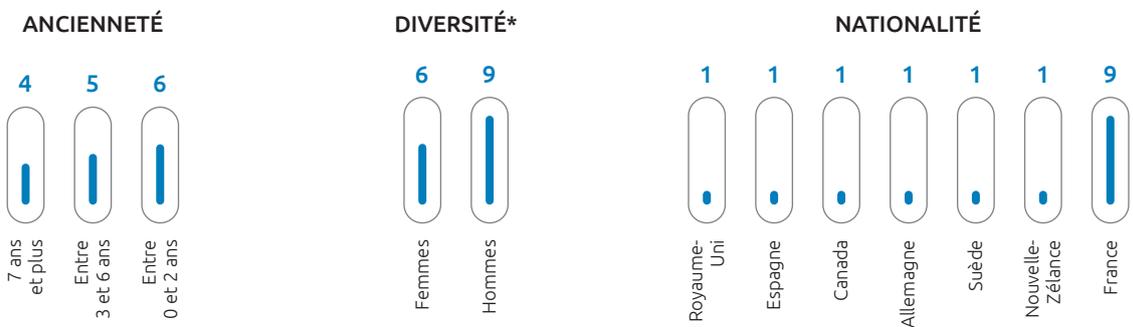
Mise en œuvre des objectifs 2022-2026 et résultats au cours de l'exercice 2023

Le tableau ci-dessous résume la mise en œuvre durant l'exercice 2023 des différents objectifs relatifs à la composition du Conseil d'Administration. Ces objectifs s'entendent hors administrateurs représentant les salariés et salariés actionnaires, dont la désignation fait l'objet de dispositifs légaux spécifiques.

2

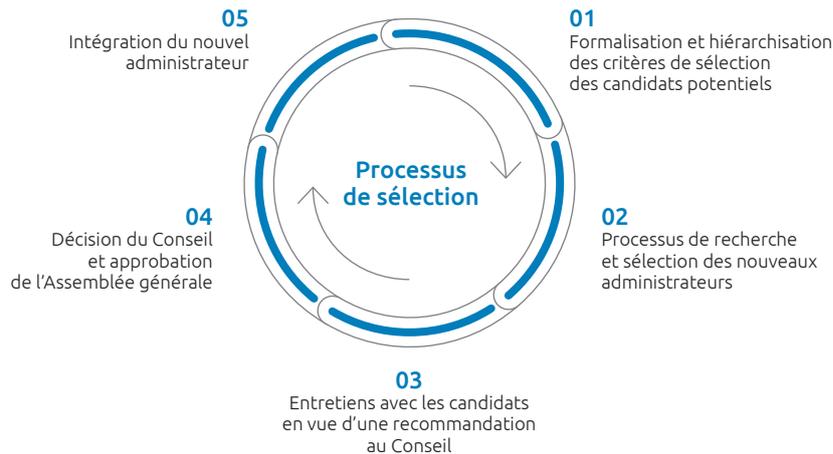
Objectifs	Mise en œuvre et résultats au cours de l'exercice 2023
Internationalisation reflétant l'évolution de la géographie et des métiers du Groupe	<p>Les nominations de M^{mes} Megan Clarken, de nationalité néo-zélandaise, et Ulrica Fearn, de nationalité suédoise, en qualité d'administrateur par l'Assemblée générale du 16 mai 2023, ont permis de poursuivre l'internationalisation de la composition du Conseil.</p> <p>Au 31 décembre 2023, 40 % des administrateurs ont un profil international.</p>
Diversité des profils et des compétences	<p>Les nominations de M^{mes} Megan Clarken et Ulrica Fearn permettent au Conseil d'enrichir la diversité de ses profils et de bénéficier de leur solide expérience.</p> <p>M^{me} Megan Clarken est <i>Chief Executive Officer</i> de Criteo, entreprise technologique mondiale. Tout au long de sa carrière, elle a acquis une solide expertise en matière de technologies, de données et de transformation numérique ainsi qu'une expérience dans les secteurs des médias et du commerce de détail. Elle apporte également au Conseil ses compétences en matière d'inclusion et de diversité ainsi que sa connaissance des marchés aux États-Unis et en Asie-Pacifique.</p> <p>M^{me} Ulrica Fearn a acquis tout au long de sa carrière une solide expérience financière dans le cadre de multiples postes au sein d'entreprises internationales majeures dans des secteurs qui s'appuient sur la technologie pour leur transformation durable (énergie, télécommunication, biens de consommation et commerce). Elle est actuellement Directrice Financière de Carlsberg.</p>
Échelonnement régulier des mandats	<p>L'échelonnement régulier des mandats dans la durée s'est poursuivi en 2023 compte tenu de la nomination de deux nouvelles administratrices, ainsi que du non-renouvellement de M^{me} Xiaoqun Clever et du souhait de M^{me} Tanja Rueckert de se retirer du Conseil d'Administration à l'issue de l'Assemblée générale 2023.</p>
Maintien d'un nombre mesuré d'administrateurs permettant cohérence et collégialité	<p>En 2023, le nombre d'administrateurs a été maintenu à 15. Le Conseil considère qu'un nombre de 14-15 permet de maintenir cohérence et collégialité.</p>

RÉSULTATS DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE DE DIVERSITÉ DU CONSEIL EN 2023



* Nombre incluant tous les administrateurs (alors que le pourcentage de femmes au Conseil d'Administration – actuellement 42 % – exclut les administrateurs représentant les salariés et les actionnaires salariés conformément à la législation française).

PROCESSUS DE SÉLECTION DES ADMINISTRATEURS



2

Lorsqu'un ou plusieurs sièges d'administrateurs viennent à être vacants ou plus généralement lorsque le Conseil a exprimé le vœu d'élargir ou de modifier sa composition, le Comité Éthique et Gouvernance formalise et hiérarchise les critères de sélection des personnes susceptibles de devenir administrateur de la Société au vu de l'équilibre et de la diversité souhaitables de la composition du Conseil, ainsi que des enjeux stratégiques du Groupe et des expériences et expertises présentes au Conseil, y compris en matière de soutenabilité. Le Comité tient compte de la politique de diversité et des objectifs 2022-2026 définis par le Conseil d'Administration, tels que présentés ci-dessus.

Sur la base de ces critères, le Président du Comité pilote le processus de recherche et de sélection des nouveaux administrateurs, le cas échéant avec l'aide d'un consultant externe, et procède aux vérifications nécessaires.

Des entretiens avec ces candidats sont ensuite menés par les membres du Comité Éthique et Gouvernance en vue d'une recommandation au Conseil d'Administration. Le Président du Conseil et le Directeur général sont associés au processus de sélection.

En vue de l'Assemblée générale 2023, le Comité Éthique et Gouvernance a privilégié l'enrichissement de la diversité de ses profils, notamment en terme d'internationalisation, d'élargissement de connaissances sectorielles et géographiques, d'approfondissement de son expertise notamment en termes de technologie, données et transformation numérique tout en assurant le maintien d'une compétence financière suffisante.

Un processus de sélection spécifique existe par ailleurs pour les administrateurs représentant les salariés d'une part et les salariés actionnaires d'autre part, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. Se référer à la section 8.1.17 pour plus d'information.

Expériences et expertises représentées

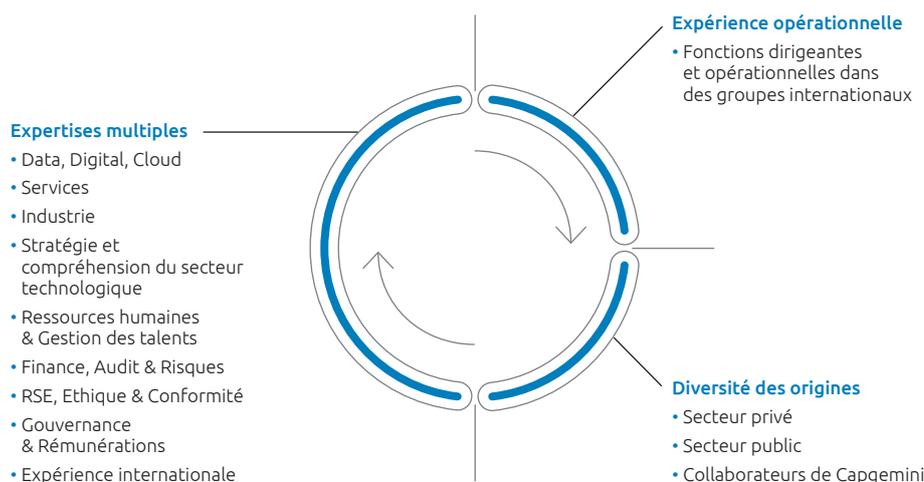
L'évolution de la composition du Conseil d'Administration ces dernières années a permis un large renouvellement de ses membres, un facteur d'indépendance accrue, une féminisation croissante et un rajeunissement. Il s'est notamment ouvert à une représentante des salariés actionnaires depuis 2012 puis à deux représentants des salariés depuis septembre 2016, contribuant ainsi à la diversité des expériences et des points de vue exprimés.

Le Conseil est composé de personnalités à la fois diverses et complémentaires professionnellement et culturellement, dans la fidélité à l'histoire et aux valeurs du Groupe, lui permettant ainsi d'exercer ses missions dans une grande collégialité et avec un esprit d'ouverture.

2

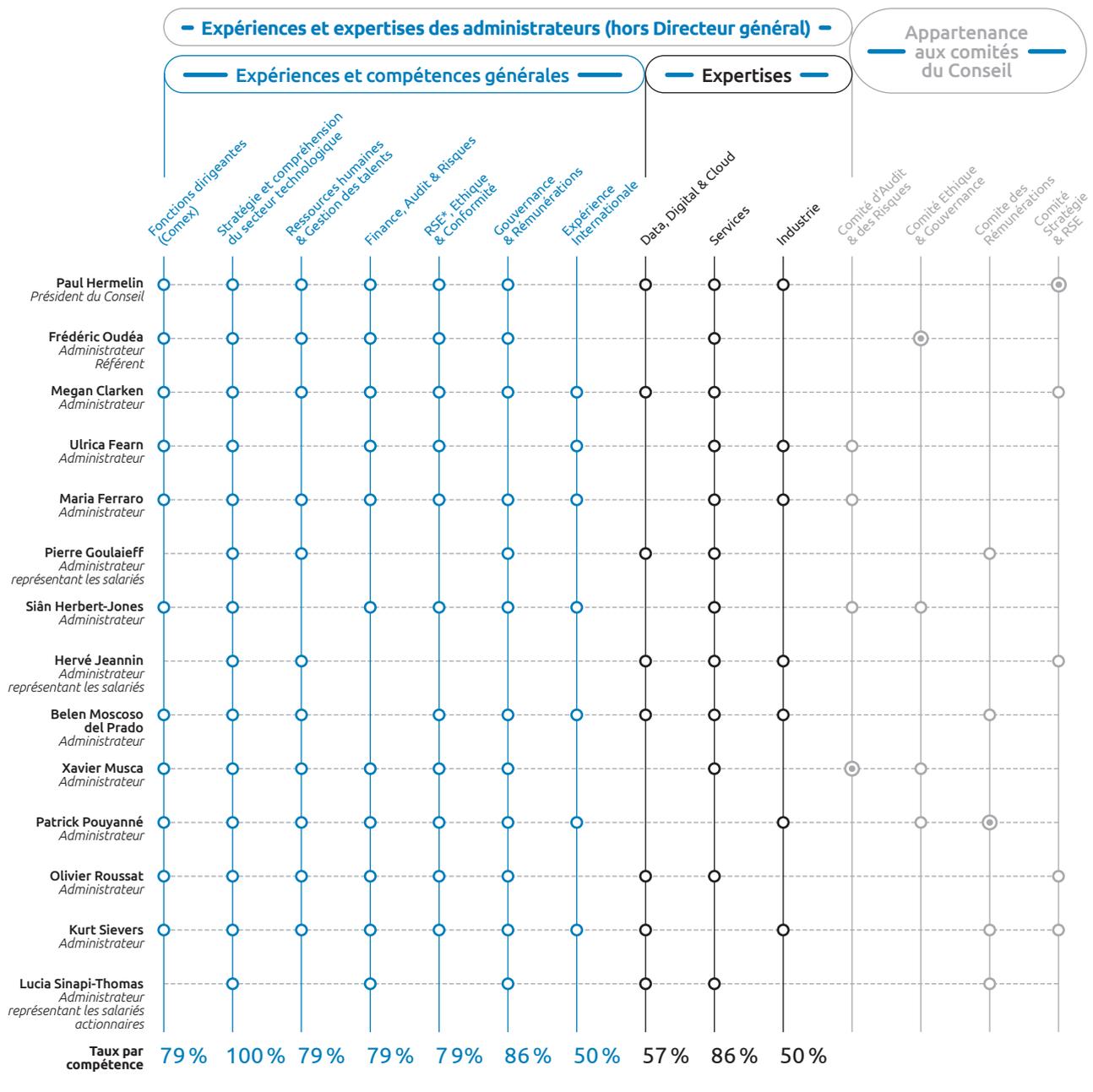
UNE JUSTE COMPLÉMENTARITÉ DES ADMINISTRATEURS AU REGARD DES AXES STRATÉGIQUES DU GROUPE

Conformément à sa politique de diversité, le Conseil d'Administration veille à l'équilibre et la pluralité des compétences qui le composent au regard des enjeux du Groupe. Il maintient une pluralité d'expériences, de nationalités et de genres, tout en s'assurant de l'adhésion de chacun aux valeurs fondamentales du Groupe.



Le Conseil d'Administration a adopté les **objectifs** suivants relatifs à sa **composition sur la période 2022-2026** : **01.** Internationalisation du Conseil pour refléter l'évolution de la géographie et des métiers de Capgemini. **02.** Diversité des profils et des compétences. **03.** Échelonnement régulier des mandats. **04.** Maintien d'un nombre mesuré d'administrateurs permettant cohérence et collégialité.

Les expériences et expertises apportées par chacun des administrateurs composant le Conseil d'Administration au 31 décembre 2023 (hors Directeur général) peuvent être synthétisées comme suit.



* Incluant une expertise sur le changement climatique

○ Membre d'un Comité ● Président d'un Comité

Le Conseil d'Administration considère que les administrateurs exerçant ou ayant exercé des fonctions de Directeur général ou Directeur général délégué d'un groupe international coté en bourse apportent au Conseil l'ensemble des compétences générales indiquées ci-dessus (Stratégie ; Ressources Humaines et Gestion des talents ; Finance, Audit et Risques ; RSE, Éthique et Conformité ; Gouvernance et Rémunérations). Sont ainsi concernés M^{me} Clarken, MM. Hermelin, Oudéa, Musca, Pouyanné, Roussat et Sievers. Par ailleurs, parmi les administrateurs démontrant une compétence en matière de RSE, le Conseil d'Administration considère que M^{mes} Clarken, Ferraro et Moscoso del Prado, ainsi que MM. Hermelin, Oudéa, Musca, Pouyanné, Roussat et Sievers apportent une expertise spécifique en lien avec les enjeux de changement climatique.

Une présentation détaillée individuelle des administrateurs au 31 décembre 2023, détaillant leurs parcours respectifs ainsi que les mandats et fonctions exercés et permettant de faire le lien avec les compétences apportées par chacun au Conseil, figure en section 2.1.4 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Le Conseil considère par ailleurs que M. Aiman Ezzat, administrateur et Directeur général de Capgemini SE, apporte l'ensemble des expériences et compétences ci-dessus au Conseil d'Administration.

Évolution de la composition du Conseil en 2023

Assemblée générale du 16 mai 2023

Le Conseil d'Administration de Capgemini SE réuni le 16 mars 2023 sous la présidence de M. Paul Hermelin, Président du Conseil d'Administration, a délibéré, sur le rapport du Comité Éthique et Gouvernance, sur l'évolution de sa composition en vue de l'Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2023.

M^{me} Xiaoqun Clever a fait part de son souhait de ne pas renouveler son mandat pour des raisons personnelles. M^{me} Tanja Rueckert a, quant à elle, décidé de se retirer du Conseil d'Administration suite à une évolution de ses responsabilités au sein de Bosch, avec effet à l'issue de l'Assemblée générale du 16 mai 2023.

Conformément à l'ambition du Conseil d'Administration d'approfondir son expertise sectorielle et d'enrichir la diversité de ses profils, notamment en termes d'internationalisation, l'Assemblée générale

du 16 mai 2023 a nommé M^{mes} Megan Clarken et Ulrica Fearn, en qualité d'administrateur qualifié d'indépendant, pour une durée de quatre ans.

Changements intervenus dans la composition du Conseil d'Administration et des comités au cours de l'exercice 2023

	Départ	Nomination	Renouvellement
Conseil d'Administration	Xiaoqun Clever Administrateur (AG 16/05/2023)	Megan Clarken Administrateur (AG 16/05/2023)	N/A
	Tanja Rueckert Administrateur (AG 16/05/2023)	Ulrica Fearn Administrateur (AG 16/05/2023)	
Comité d'Audit et des Risques	Xiaoqun Clever (16/05/2023)	Ulrica Fearn (16/05/2023)	N/A
Comité Stratégie et RSE	Tanja Rueckert (16/05/2023)	Megan Clarken (16/05/2023)	N/A

Au 31 décembre 2023, le Conseil d'Administration était ainsi composé de 15 administrateurs, dont 83 % d'indépendants et 42 % de femmes (les administrateurs représentant les salariés et les salariés actionnaires n'étant pas pris en compte pour le calcul de ces pourcentages).

Évolutions à venir dans la composition du Conseil

Le Conseil d'Administration réuni le 13 février 2024 a décidé de proposer à l'Assemblée générale du 16 mai 2024 le renouvellement du mandat d'administrateur de M. Aiman Ezzat pour une durée de quatre ans et a exprimé son intention de confirmer M. Ezzat dans ses fonctions de Directeur général à l'issue de cette même Assemblée.

Le Conseil d'Administration s'est prononcé unanimement sur ce choix sur proposition du Comité Éthique et Gouvernance, réaffirmant ainsi son soutien à M. Aiman Ezzat pour la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie du Groupe.

Le Conseil a également décidé de proposer lors de cette même Assemblée le renouvellement des mandats de M^{mes} Siân Herbert-Jones et Belen Moscoso del Prado en tant qu'administrateur pour une durée de quatre ans. M^{mes} Herbert-Jones et Moscoso del Prado sont considérées comme indépendantes au regard des critères du Code AFEP-MEDEF auquel la Société se réfère.

Dans l'hypothèse de l'approbation de ces résolutions par l'Assemblée générale du 16 mai 2024, la composition du Conseil d'Administration serait ainsi de 15 administrateurs, dont deux administrateurs représentant les salariés et un administrateur représentant les salariés actionnaires. Il compterait parmi ses membres 83 % d'administrateurs d'indépendants⁽¹⁾, 40 % d'administrateurs ayant des profils internationaux et 42 % de femmes⁽¹⁾.

Indépendance du Conseil d'Administration

Critères d'indépendance

Conformément à la définition de l'indépendance retenue par le Code AFEP-MEDEF, un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient pas de relation avec la Société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Les critères examinés, d'abord par le Comité Éthique et Gouvernance puis par le Conseil, afin de qualifier un administrateur d'indépendant sont les suivants (article 10.5 du Code AFEP-MEDEF) :

- ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes :
 - salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société,

- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la Société consolide,
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société mère de la Société ou d'une société consolidée par cette société mère ;
- ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil :
 - significatif de la Société ou de son Groupe,
 - ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été Commissaire aux Comptes de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être administrateur de la Société depuis plus de douze ans (la perte de la qualité d'administrateur indépendant intervenant à la date des douze ans).

Ratio et Règles de calcul

Selon les prescriptions du Code AFEP-MEDEF, la part des administrateurs indépendants dans les sociétés au capital dispersé comme Capgemini SE doit représenter la moitié des membres du Conseil.

Les administrateurs représentant les salariés actionnaires ainsi que les administrateurs représentant les salariés ne sont pas comptabilisés pour le calcul de l'indépendance du Conseil, conformément aux dispositions du Code AFEP-MEDEF. Ainsi, pour Capgemini SE, le calcul du pourcentage d'indépendance du Conseil d'Administration, à la date du présent Document d'Enregistrement Universel, s'effectue sur la base de 12 membres et non pas sur la totalité de ses 15 membres.

Revue de l'indépendance des administrateurs par le Conseil d'Administration

Lors de sa séance du 13 février 2024 et sur le rapport du Comité Éthique et Gouvernance, le Conseil d'Administration a examiné la situation personnelle de chacun des membres du Conseil d'Administration au regard des critères d'indépendance du Code AFEP-MEDEF décrits ci-dessus.

(1) Les administrateurs représentant les salariés et les salariés actionnaires ne sont pas pris en compte pour le calcul de ce pourcentage, conformément aux dispositions du Code AFEP-MEDEF et du Code de commerce.

Le tableau ci-après présente la qualification retenue pour chaque administrateur suite à cet examen, sur la base des 12 membres retenus pour la comptabilisation du taux d'indépendance du Conseil conformément au Code AFEP-MEDEF.

	Ne pas être ou avoir été salarié ou dirigeant mandataire social au cours des 5 dernières années	Absence de mandats croisés	Absence de relations d'affaires significatives	Absence de lien familial	Absence de relation de commissariat aux comptes au cours des 5 dernières années	Ne pas être administrateur depuis plus de 12 ans	Qualification retenue
Paul Hermelin	x	✓	✓	✓	✓	x	Non indépendant
Aiman Ezzat	x	✓	✓	✓	✓	✓	Non indépendant
Megan Clarken	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Indépendant
Ulrica Fearn	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Indépendant
Maria Ferraro	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Indépendant
Siân Herbert-Jones	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Indépendant
Belen Moscoso del Prado	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Indépendant
Xavier Musca	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Indépendant
Frédéric Oudéa	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Indépendant
Patrick Pouyanné	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Indépendant
Olivier Roussat	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Indépendant
Kurt Sievers	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Indépendant
TOTAL							10 INDÉPENDANTS, SOIT 83 %

x Critère d'indépendance non satisfait.
✓ Critère d'indépendance satisfait.

Au regard des critères d'indépendance exposés ci-dessus, le Conseil a estimé que 10 de ses 12 membres (hors administrateurs représentant les salariés et les salariés actionnaires), soit 83 %, peuvent être considérés comme indépendants, à savoir :

Megan Clarken, Ulrica Fearn, Maria Ferraro, Siân Herbert-Jones, Belen Moscoso del Prado, Xavier Musca, Frédéric Oudéa, Patrick Pouyanné, Olivier Roussat et Kurt Sievers.

Examen particulier mené par le Conseil d'Administration concernant le critère des relations d'affaires entre le groupe Capgemini et ses administrateurs

Lors de sa revue annuelle de la qualification d'indépendance des administrateurs, le Conseil d'Administration a examiné, en particulier, les relations d'affaires pouvant exister entre le groupe Capgemini d'une part, et chaque administrateur ou les entreprises auxquelles ils sont associés d'autre part, afin d'évaluer le caractère significatif ou non de ces relations.

L'évaluation a été menée au regard de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs.

La partie quantitative repose sur un état des flux d'affaires croisés constatés entre le groupe Capgemini et des entités étant fournisseur et/ou client du groupe Capgemini et ayant des administrateurs communs avec Capgemini SE.

Cette analyse est complétée par une revue d'éléments plus qualitatifs et contextuels adaptés aux situations examinées tels que les conditions de négociation lors de la prestation de services, l'organisation de la relation entre les parties prenantes et la position de l'administrateur concerné dans la société contractante, l'existence d'une relation dans la durée ou encore une situation éventuelle de dépendance économique.

Cet exercice fait partie des diligences particulières menées par l'Administrateur Référent dans le cadre de la procédure d'évaluation de l'absence de conflit d'intérêts (cf. section ci-après).

Après évaluation des critères mentionnés ci-dessus et sur la base des travaux du Comité Éthique et Gouvernance, les conclusions du Conseil d'Administration ont été les suivantes :

- Capgemini SE et ses filiales ont, dans le cours normal des affaires, fourni des services et/ou bénéficié de services durant l'exercice 2023 auprès de sociétés dont certains de ses administrateurs qualifiés d'indépendants étaient des dirigeants ou administrateurs ;
- dans la mesure où la fourniture de ces prestations de services a été conclue à des conditions normales et habituelles et que le chiffre d'affaires correspondant constaté pour Capgemini et pour les sociétés concernées ne pouvait être considéré comme significatif ou indiquant une situation de dépendance économique, le Conseil d'Administration a considéré que ces relations d'affaires n'avaient pas de caractère significatif du point de vue du groupe Capgemini, ni des sociétés respectivement concernées ou indiquant une situation de dépendance économique ou d'exclusivité et n'étaient pas susceptibles de remettre en cause l'indépendance respective des administrateurs concernés.

Outre les diligences relatives à la conclusion de contrats de prestations de services, un examen particulier a été fait concernant les relations avec Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (CACIB), M. Xavier Musca étant Directeur général de CACIB et Directeur général délégué de Crédit Agricole SA.

Le Conseil d'Administration a noté d'une part que CACIB a déclaré franchir à la baisse le seuil de 10 % du capital et des droits de vote de la Société en date du 9 juin 2022 et d'autre part que CACIB intervient en tant que banque structuratrice des dernières opérations d'actionariat salarié du Groupe (dont la dernière augmentation de capital a eu lieu le 19 décembre 2023). La mise en place d'offres à effet de levier et sécurisées implique de la part de l'établissement financier structurant l'offre des opérations de couverture sur les marchés et hors marchés, au moyen d'achats et/ou de ventes d'actions, d'achat d'options d'achat et/ou de toutes autres transactions pendant toute la durée des opérations. Dans sa déclaration de franchissement de seuil, CACIB a indiqué détenir 8,02 % du capital et des droits de vote de la Société dont 6,99 % au titre d'instruments dérivés et 0,87 % à titre de garantie⁽¹⁾.

En outre, il est indiqué que Capgemini SE détient 17,14 % d'Azqore, filiale de CA Indosuez SA (filiale de Crédit Agricole) qui opère une plateforme spécialisée dans les opérations bancaires pour les acteurs de la gestion de fortune.

Synthèse de l'indépendance du Conseil d'Administration

	Pourcentage d'indépendance*	Classification des membres du Conseil**
À la date du Document d'Enregistrement Universel 2023	83 %	Megan Clarken, Ulrica Fearn, Maria Ferraro, Siân Herbert-Jones, Belen Moscoso del Prado, Xavier Musca, Frédéric Oudéa, Patrick Pouyanné, Olivier Roussat et Kurt Sievers Paul Hermelin et Aiman Ezzat
À l'issue de l'Assemblée générale du 16 mai 2024	83 %	Megan Clarken, Ulrica Fearn, Maria Ferraro, Siân Herbert-Jones, Belen Moscoso del Prado, Xavier Musca, Frédéric Oudéa, Patrick Pouyanné, Olivier Roussat et Kurt Sievers Paul Hermelin et Aiman Ezzat

* Les administrateurs représentant les salariés et les salariés actionnaires ne sont pas comptabilisés conformément aux dispositions du Code AFEP-MEDEF.

** En gras : les membres considérés comme indépendants par le Conseil.

Informations sur les opérations réglementées

Aucune convention au sens de l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été autorisée par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Charte interne relative aux conventions réglementées

Conformément à l'article L. 225-39 du Code de commerce, le Conseil d'Administration du 12 février 2020 a approuvé une Charte interne visant à préciser la méthodologie utilisée afin (i) d'identifier et de qualifier les conventions devant être soumises à la procédure des conventions réglementées au niveau de la Société préalablement à leur conclusion, renouvellement ou résiliation, et (ii) d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions.

La Charte interne, et en particulier la procédure de qualification des conventions en opération courante conclue à des conditions normales, fait l'objet d'une revue annuelle par le Conseil d'Administration, qui s'appuie sur une étude préliminaire du Comité Éthique et Gouvernance.

Un compte rendu de la mise en œuvre de la Charte interne a été présenté au Comité Éthique et Gouvernance, lors de sa réunion du 1^{er} décembre 2023. Après analyse des critères retenus pour qualifier les conventions réglementées et les conventions courantes conclues à des conditions normales au cours de l'exercice, le Comité Éthique et Gouvernance a recommandé au Conseil d'Administration de ne pas modifier la Charte interne en ce qui concerne les critères de qualification de ces conventions.

Par ailleurs, la Société a été informée d'un dispositif mis en place par le groupe Crédit Agricole afin de gérer les conflits d'intérêt potentiels. Dans ce cadre, M. Xavier Musca ne prend pas part au processus décisionnel concernant toute opération avec Capgemini.

Le Conseil d'Administration a considéré que ces relations d'affaires n'avaient pas de caractère significatif du point de vue de Capgemini, ni des sociétés respectivement concernées ou indiquant une situation de dépendance économique ou d'exclusivité et n'étaient pas susceptibles de remettre en cause l'indépendance de M. Xavier Musca.

Indépendance du Conseil post-Assemblée générale 2024

Dans l'hypothèse du renouvellement de M^{mes} Belen Moscoso del Prado et Siân Herbert-Jones et M. Aiman Ezzat, le pourcentage d'administrateurs indépendants serait maintenu à 83 % (10 membres sur 12).

Absence de conflit d'intérêts

L'article 7.1 du règlement intérieur du Conseil d'Administration de Capgemini SE prévoit une obligation pour les administrateurs de se conformer à la recommandation n° 21 du Code AFEP-MEDEF concernant la prévention des conflits d'intérêts :

« Bien qu'étant eux-mêmes actionnaires, les administrateurs représentent l'ensemble des actionnaires et doivent agir en toutes circonstances dans l'intérêt de la Société. Ils ont l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêt ponctuel (même potentiel) ainsi que de s'abstenir d'assister au débat et de participer au vote de la délibération correspondante. Ils doivent proposer leur démission en cas de conflit d'intérêt permanent ».

En outre, au vu des recommandations de l'Autorité des marchés financiers et du Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise, le Conseil d'Administration a mis en place une procédure afin d'apprécier les éventuels conflits d'intérêts pouvant découler de relations d'affaires.

À cet effet, un état des flux d'affaires croisés constatés entre le groupe Capgemini et des entités étant fournisseur et/ou client du groupe Capgemini et ayant des administrateurs communs avec Capgemini SE est établi annuellement et transmis à l'Administrateur Référent et Président du Comité Éthique et Gouvernance. Une appréciation qualitative est également portée sur les situations rencontrées selon différents critères, tels que décrits dans la section « Indépendance du Conseil d'Administration » ci-dessus. Par ailleurs, chaque année, les administrateurs sont amenés à faire une déclaration à la Société concernant l'existence ou non à leur connaissance de conflits d'intérêts.

(1) Suite à l'abrogation de l'exception dite de « trading » du fait de la transposition en droit français de la directive transparence révisée 2013/50/UE par l'ordonnance n° 2015-1576 du 3 décembre 2015, les prestataires de services doivent prendre en compte dans leurs déclarations de franchissement de seuils certains accords ou instruments financiers considérés comme ayant un effet économique similaire à la possession d'actions, qu'ils donnent droit à un règlement physique ou en espèces (par exemple : contrat d'achat à terme à dénouement physique).

Au vu de ces informations, l'absence de conflit d'intérêts a été confirmée par l'Administrateur Référent.

Ces dispositifs de prévention des conflits d'intérêts complètent l'une des missions générales du Comité Éthique et Gouvernance consistant à porter à l'attention du Président et du Conseil d'Administration les éventuelles situations de conflits d'intérêts qu'il aurait identifiées entre un administrateur et la Société ou son Groupe d'une part, et entre administrateurs d'autre part. Ils permettent également de nourrir les travaux du Conseil d'Administration sur la qualification de l'indépendance des administrateurs.

Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration et de direction

Néant

Déclarations relatives aux mandataires sociaux

À la connaissance de la Société, aucun des membres actuels du Conseil d'Administration :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des 5 dernières années ;
- n'a été associé à une faillite, une mise sous séquestre, une liquidation ou mise sous administration judiciaire au cours des 5 dernières années à l'exception de M. Paul Hermelin, Président de la société The Bridge qui a fait l'objet d'une procédure de liquidation ouverte le 9 octobre 2019 par le Tribunal de commerce d'Avignon et qui a été radiée en mars 2022 et de M^{me} Belen Moscoso del Prado qui était Administrateur de la société espagnole Adveo International qui a été radiée en juin 2022 et dont l'une des filiales fait l'objet d'une procédure de liquidation ;

- n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des 5 dernières années.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas :

- de conflit d'intérêts entre les devoirs à l'égard de Capgemini, des membres composant le Conseil d'Administration et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs ;
- d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs aux termes desquels un des membres du Conseil d'Administration a été sélectionné en cette qualité ;
- de restriction acceptée par les membres du Conseil d'Administration concernant la cession de leur participation dans le capital social de Capgemini (sous réserve des dispositions statutaires relatives à l'obligation de détention d'au moins 500 actions par chaque administrateur pendant toute la durée de ses fonctions, hors administrateurs représentant les salariés et salariés actionnaires, et l'obligation de conservation des actions de performance par le dirigeant mandataire social décrite à la section 2.3.2) ;
- de contrat de service liant les membres du Conseil d'Administration à Capgemini ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de lien familial entre les membres du Conseil d'Administration.

2.1.4 Informations sur les membres du Conseil d'Administration

Présentation synthétique du Conseil d'Administration (au 31 décembre 2023)

	Administrateur indépendant	Taux de participation (Conseil)	Comités du Conseil	Date initiale de nomination	Terme du Mandat Assemblée générale	Nombre d'années au Conseil
Paul Hermelin Président du Conseil d'Administration	Non	100 %	Stratégie et RSE (P)	2000	2026	23
Aïman Ezzat Directeur général et Administrateur	Non	100 %	Stratégie et RSE	2020	2024	3
Megan Clarken Administrateur	Oui	60 %	Stratégie et RSE	2023	2027	0
Ulrica Fearn Administrateur	Oui	60 %	Audit et Risques	2023	2027	0
Maria Ferraro Administrateur	Oui	100 %	Audit et Risques	2022	2026	1
Pierre Goulaieff Administrateur représentant les salariés	Non	100 %	Rémunérations	2022	2024	1
Siân Herbert-Jones Administrateur	Oui	100 %	Audit et Risques Éthique et Gouvernance	2016	2024	7
Hervé Jeannin Administrateur représentant les salariés	Non	100 %	Stratégie et RSE	2020	2024	3
Belen Moscoso del Prado Administrateur	Oui	88 %	Rémunérations	2020	2024	3
Xavier Musca Administrateur	Oui	100 %	Audit et Risques (P) Éthique et Gouvernance	2014	2026	9
Frédéric Oudéa Administrateur	Oui	100 %	Éthique et Gouvernance (P)	2018	2026	5
Patrick Pouyanné Administrateur	Oui	100 %	Rémunérations (P) Éthique et Gouvernance	2017	2025	6
Olivier Roussat Administrateur	Oui	88 %	Stratégie et RSE	2022	2026	1
Kurt Sievers Administrateur	Oui	75 %	Stratégie et RSE Rémunérations	2021	2025	2
Lucia Sinapi-Thomas Administrateur représentant les salariés actionnaires	Non	100 %	Rémunérations	2012	2024	11

(P) : Président du comité.

(*) Les mandats exercés par M. Roussat au sein du groupe Bouygues sont comptabilisés comme un seul mandat, conformément à l'article 20.2 du Code AFEP-MEDEF.

(1) Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, le nombre total de mandats exercés par un administrateur dans des sociétés cotées ne doit pas excéder cinq (y compris celui au sein de Capgemini SE) ou trois pour les dirigeants mandataires sociaux exécutifs (Président-directeur général, Directeur général, Directeurs généraux délégués, Président ou membres du directoire).

Nombre d'actions détenues	Nationalité	Âge	Sexe	Nombre de mandats dans des sociétés cotées ⁽¹⁾
206 188	Française	71	M	1
113 269	Française	62	M	2
500	Néo-zélandaise	57	F	2
500	Suédoise	50	F	2
500	Canadienne	50	F	2
322	Française	57	M	1
1 000	Britannique	63	F	2
12	Française	60	M	1
1 000	Espagnole	50	F	1
1 000	Française	63	M	2
1 000	Française	60	M	2
1 000	Française	60	M	2
500	Française	59	M	2 ^(*)
1 000	Allemande	54	M	2
27 227	Française	59	F	3

Échéance des mandats des administrateurs de la Société élus par l'Assemblée générale

Noms	AG 2024	AG 2025	AG 2026	AG 2027
Paul Hermelin, Président du Conseil			✓	
Aiman Ezzat, Directeur général	✓			
Megan Clarken ^(a)				✓
Ulrica Fearn ^(a)				✓
Maria Ferraro ^(a)			✓	
Siân Herbert-Jones ^(a)	✓			
Belen Moscoso del Prado ^(a)	✓			
Xavier Musca ^{(a) (b)}			✓	
Frédéric Oudéa ^(a)			✓	
Patrick Pouyanné ^(a)		✓		
Olivier Roussat ^(a)			✓	
Kurt Sievers ^(a)		✓		
Lucia Sinapi-Thomas ^(c)	✓			

(a) Administrateur indépendant.

(b) Administrateur perdant la qualification d'administrateur indépendant à l'occasion de son renouvellement (mandat de plus de 12 ans).

(c) Administrateur représentant les salariés actionnaires.

Les mandats de MM. Pierre Goulaieff et Hervé Jeannin, administrateurs représentant les salariés, viendront également à échéance à l'issue de l'Assemblée générale du 16 mai 2024. Des dispositions

statutaires spécifiques s'appliquent à ces renouvellements qui ne sont pas soumis au vote des actionnaires (voir la section 8.1.17 pour plus d'information).

Informations sur les membres du Conseil d'Administration au 31 décembre 2023

Depuis le 16 mai 2023, le Conseil d'Administration de Capgemini est composé de 15 membres dont les expériences et compétences diverses contribuent à la qualité des débats et au bon fonctionnement du Conseil d'Administration, et ce, afin d'assurer le meilleur équilibre

possible au regard de la réalité du Groupe ainsi que des différents enjeux auxquels Capgemini est confronté.

Une présentation détaillée individuelle de chacun des administrateurs figure ci-dessous.



PAUL HERMELIN

Président du Conseil d'Administration
Président du Comité Stratégie et RSE

BIOGRAPHIE – EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

M. Paul Hermelin est diplômé de l'École Polytechnique et ancien élève de l'École Nationale d'Administration (ENA). Il a passé les quinze premières années de sa vie professionnelle dans l'administration française, principalement au Ministère des Finances. Il a occupé plusieurs fonctions à la Direction du Budget et au sein de plusieurs cabinets ministériels dont celui de M. Jacques Delors lorsqu'il était Ministre des Finances. De 1991 à 1993, il dirige le Cabinet du Ministre de l'Industrie et du Commerce Extérieur.

Il rejoint le groupe Capgemini en mai 1993 où il est d'abord chargé de la coordination des fonctions centrales. En mai 1996, il est nommé membre du Directoire tout en prenant la Direction générale de Capgemini France. En mai 2000, au lendemain de la fusion entre Capgemini et Ernst & Young Consulting, il devient Directeur général délégué et administrateur. À compter du 1^{er} janvier 2002, il est Directeur général du groupe Capgemini et en devient Président-directeur général le 24 mai 2012. Sous son impulsion et leadership, Capgemini est devenu un des leaders mondiaux de la transformation et de la digitalisation des entreprises, ayant à cœur de mettre la technologie au service d'un progrès durable et inclusif.

À la suite de la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général intervenue le 20 mai 2020 dans le cadre de la succession à la Direction générale du Groupe, M. Paul Hermelin conserve la présidence du Conseil d'Administration de Capgemini SE.

M. Paul Hermelin est également *Senior Advisor* du Groupe Eurazeo depuis février 2022.

M. Paul Hermelin apporte au Conseil son expérience de la croissance, de la transformation et de la digitalisation des entreprises, son expertise de l'innovation et de la technologie et sa connaissance approfondie du Groupe qu'il a dirigé pendant 18 ans.

Fonction principale :

M. Paul Hermelin est Président du Conseil d'Administration de Capgemini SE depuis le 20 mai 2020.

Date de naissance :
30 avril 1952

Nationalité :
Française

Adresse professionnelle :
Capgemini SE,
11 rue de Tilsitt
75017 Paris

Date du 1^{er} mandat :
2000

Date d'échéance du mandat :
2026 (Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2025)

Nombre d'actions détenues au 31/12/2023 :
206 188

FONCTIONS EXERCÉES EN 2023 OU EN COURS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Président du Conseil d'Administration de :

— CAPGEMINI SE* (depuis le 20 mai 2020)

Senior Advisor de :

— EURAZEO* (depuis février 2022)

Président de :

— FRENCH TECH GRANDE PROVENCE
— FESTIVAL INTERNATIONAL D'ART LYRIQUE D'AIX-EN-PROVENCE

Autres fonctions exercées au sein du groupe Capgemini :

Administrateur de :

— CAPGEMINI INTERNATIONAL BV (depuis le 15 mars 2019)
— CAPGEMINI TECHNOLOGY SERVICES INDIA LTD (depuis le 11 août 2017)

AUTRES FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES (MANDATS ÉCHUS)

Président-directeur général de :

— CAPGEMINI SE* (jusqu'en mai 2020)

Président de :

— THE BRIDGE S.A.S. (jusqu'en octobre 2019)

Fonctions exercées au sein du groupe Capgemini :

Président de :

— CAPGEMINI SERVICE S.A.S. (jusqu'au 20 mai 2020)
— CAPGEMINI LATIN AMERICA S.A.S. (jusqu'au 20 mai 2020)

Président du Conseil d'Administration de :

— CAPGEMINI NORTH AMERICA, INC. (États-Unis) (jusqu'au 20 mai 2020)
— CAPGEMINI AMERICA, INC. (États-Unis) (jusqu'au 20 mai 2020)

Gérant de :

— SCI PARIS ÉTOILE (jusqu'au 20 mai 2020)

Directeur général de :

— CAPGEMINI NORTH AMERICA, INC. (États-Unis) (jusqu'au 20 mai 2020)

Administrateur de :

— CGS HOLDINGS LTD (Royaume-Uni) (jusqu'au 20 mai 2020)

Président du Conseil de Surveillance de :

— CAPGEMINI NV (Pays-Bas) (jusqu'au 27 novembre 2020)

* Société cotée.



2

Date de naissance :
30 octobre 1966

Nationalité :
Néo-zélandaise

Adresse professionnelle :
Criteo S.A.,
32 rue Blanche
75009 Paris

Date du 1^{er} mandat :
2023

Date d'échéance du mandat :
2027 (Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2026)

Nombre d'actions détenues au 31/12/2023 :
500

MEGAN CLARKEN

Administratrice indépendante
Membre du Comité Stratégie et RSE (depuis le 16 mai 2023)

BIOGRAPHIE – EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

M^{me} Megan Clarcken est *Chief Executive Officer* de Criteo depuis novembre 2019.

Née en Nouvelle-Zélande, M^{me} Megan Clarcken a occupé des postes de direction pour de grands éditeurs et fournisseurs de technologie en ligne en Australie, avant de rejoindre Nielsen en 2004. De 2004 à 2019, M^{me} Clarcken y a occupé de nombreux postes de direction, tant au niveau commercial qu'au niveau de la gestion des produits, notamment en tant que Directrice commerciale de Nielsen Global Media, Présidente de Watch, les services de mesure des médias de Nielsen, et Présidente de *Product leadership*. Elle a également été Directrice générale des services clients médias pour la région Asie-Pacifique, le Moyen-Orient et l'Afrique et Directrice générale de l'activité numérique de Nielsen pour la région Asie-Pacifique. Pendant les 15 années passées au sein de Nielsen Global Media, M^{me} Clarcken a largement œuvré pour la diversité et l'inclusion.

Nommée *Chief Executive Officer* de Criteo S.A. le 25 novembre 2019, M^{me} Clarcken siège au Conseil d'Administration de cette société depuis août 2020.

M^{me} Megan Clarcken a rejoint le Conseil d'Administration de Capgemini SE le 16 mai 2023 et a été nommée membre du Comité Stratégie et RSE à cette même date.

Tout au long de sa carrière, M^{me} Megan Clarcken a acquis une solide expertise en matière de technologies, de données et de transformation numérique ainsi qu'une expérience dans les secteurs des médias et du commerce de détail. Elle apporte également au Conseil ses compétences en matière d'inclusion et de diversité ainsi que sa connaissance des marchés aux États-Unis et en Asie-Pacifique.

Fonction principale :
Chief Executive Officer de Criteo S.A.

FONCTIONS EXERCÉES EN 2023 OU EN COURS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Chief Executive Officer de :
— CRITEO S.A.* (France) (depuis le 25 novembre 2019)

Administrateur de :
— CAPGEMINI SE* (depuis mai 2023)
— CRITEO S.A.* (France) (depuis août 2020)

AUTRES FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES (MANDATS ÉCHUS)

N/A

* Société cotée.



Date de naissance :
24 janvier 1973

Nationalité :
Suédoise

Adresse professionnelle :
Carlsberg A/S,
1 J.C. Jacobsens Gade
1799 Copenhagen
Danemark

Date du 1^{er} mandat :
2023

Date d'échéance du mandat :
2027 (Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2026)

Nombre d'actions détenues au 31/12/2023 :
500

ULRICA FEARN

Administratrice indépendante
Membre du Comité d'Audit et des Risques (depuis le 16 mai 2023)

BIOGRAPHIE – EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

De nationalité suédoise, M^{me} Ulrica Fearn est titulaire d'une maîtrise en commerce et finance de l'Université de Halmstad (Suède).

Depuis le 1^{er} janvier 2023, M^{me} Ulrica Fearn est Directrice Financière du groupe Carlsberg. Avant de rejoindre Carlsberg, elle occupait le poste de Directrice Financière d'Equinor, une société énergétique norvégienne majeure. Auparavant, elle était Directrice des finances du Groupe de BT Group, une entreprise de télécommunications britannique. Elle a débuté sa carrière au sein de Diageo, où elle a passé près de 20 ans à occuper divers postes de Direction Financière et d'autres postes de gestion en Europe, dans la région APAC et aux États-Unis.

Elle a rejoint le Conseil d'Administration de Capgemini SE le 16 mai 2023 et a été nommée membre du Comité d'Audit et des Risques à cette même date.

M^{me} Ulrica Fearn apporte au Conseil sa solide expérience financière acquise dans le cadre de multiples postes au sein d'entreprises internationales majeures dans des secteurs qui capitalisent sur le potentiel technologique pour leur transformation durable (énergie, télécommunication, biens de consommation et commerce).

Fonction principale :

Membre du Directoire et Directrice Financière de Carlsberg

FONCTIONS EXERCÉES EN 2023 OU EN COURS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Administrateur de :

— CAPGEMINI SE* (depuis le 16 mai 2023)

Membre du Directoire de :

— CARLSBERG A/S* (Danemark) (depuis le 1^{er} janvier 2023)

AUTRES FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES (MANDATS ÉCHUS)

N/A

* Société cotée.



AIMAN EZZAT

Administrateur
Directeur général
Membre du Comité Stratégie et RSE

BIOGRAPHIE – EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

M. Aiman Ezzat, né le 22 mai 1961, est titulaire d'un Master of Sciences en ingénierie chimique obtenu à l'École Supérieure de Chimie, Physique et Electronique de Lyon et d'un MBA de l'Anderson School of Management (UCLA).

M. Aiman Ezzat est Directeur général de Capgemini SE depuis le 20 mai 2020. Il est également administrateur de Capgemini SE et membre du Comité Stratégie et RSE à compter de cette même date. En outre, il est administrateur d'Air Liquide depuis le 4 mai 2021. En septembre 2021, il a été nommé « Meilleur Directeur général européen » dans la catégorie « technologie et logiciels » du palmarès 2021 *All Europe Executive Team*, classement annuel réalisé par *Institutional Investor*.

M. Aiman Ezzat a été Directeur général délégué de Capgemini SE entre le 1^{er} janvier 2018 et le 20 mai 2020. Il a été Directeur Financier du Groupe de décembre 2012 à fin mai 2018. En mars 2017, il a été nommé « Meilleur Directeur Financier européen » dans la catégorie « technologie et logiciels » du palmarès 2017 *All European Executive Team*, classement annuel réalisé par *Institutional Investor*.

De décembre 2008 à 2012, il a dirigé l'entité Services Financiers du Groupe après avoir été le Directeur des Opérations à partir de novembre 2007. De 2005 à 2007, M. Aiman Ezzat a occupé la fonction de Directeur Adjoint de la Stratégie. Il a joué un rôle clé dans le développement du plan Booster dédié au redressement des activités du Groupe aux États-Unis, ainsi que dans le développement de sa stratégie *offshore*. En 2006, il fait ainsi partie de l'équipe en charge de l'acquisition et de l'intégration de Kanbay, société internationale de services informatiques spécialisée dans le secteur des services financiers.

Avant de rejoindre Capgemini, M. Aiman Ezzat était, entre 2000 et 2004, Directeur des Opérations internationales chez Headstrong, société de conseil spécialisée dans la technologie intervenant dans le secteur des services financiers.

Auparavant, M. Aiman Ezzat a occupé plusieurs fonctions pendant 9 ans chez Gemini Consulting (Gemini Consulting était la marque de l'entité de conseil en stratégie et transformation du groupe Capgemini, devenue Capgemini Consulting puis Invent par la suite), où il a notamment occupé la fonction de responsable mondial des activités pétrolières, gazières et chimiques.

M. Aiman Ezzat est Chevalier de la Légion d'Honneur.

Fonction principale :

M. Aiman Ezzat est Directeur général de Capgemini SE depuis le 20 mai 2020.

FONCTIONS EXERCÉES EN 2023 OU EN COURS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Directeur général de :

— CAPGEMINI SE* (depuis le 20 mai 2020)

Administrateur de :

- CAPGEMINI SE* (depuis le 20 mai 2020)
- L'AIR LIQUIDE S.A.* (depuis le 4 mai 2021)

Autres fonctions exercées au sein du groupe Capgemini :

Président de :

- SOGETI FRANCE 2005 S.A.S. (depuis mai 2018)
- CAPGEMINI SERVICE S.A.S. (depuis le 20 mai 2020)
- CAPGEMINI LATIN AMERICA S.A.S. (depuis le 20 mai 2020)
- CAPGEMINI 2023 (depuis le 23 mai 2023)

Président du Conseil d'Administration de :

- CAPGEMINI NORTH AMERICA, INC. (États-Unis) (depuis le 20 mai 2020)
- CAPGEMINI AMERICA, INC. (États-Unis) (depuis le 20 mai 2020)

Président du Conseil de Surveillance de :

- CAPGEMINI NV (Pays-Bas) (depuis le 27 novembre 2020)

Directeur général de :

- CAPGEMINI NORTH AMERICA, INC. (États-Unis) (depuis le 20 mai 2020)

Administrateur de :

- CAPGEMINI INTERNATIONAL BV (Pays-Bas) (depuis le 20 mai 2020)
- PURPOSE GLOBAL PNC (États-Unis) (depuis le 17 avril 2020)
- CAPGEMINI TECHNOLOGY SERVICES INDIA LIMITED (Inde) (depuis le 19 janvier 2021)

AUTRES FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES (MANDATS ÉCHUS)

Fonctions exercées au sein du groupe Capgemini :

Directeur général délégué de :

- CAPGEMINI SE* (jusqu'au 20 mai 2020)

Président de :

- ALTRAN TECHNOLOGIES S.A.S.
(jusqu'au 7 juin 2021)

Administrateur de :

- CAPGEMINI SINGAPORE PTE LTD (Singapour)
(jusqu'en novembre 2019)
- CAPGEMINI HONG KONG LTD (Chine)
(jusqu'en octobre 2019)
- CAPGEMINI CANADA INC. (Canada)
(jusqu'en mars 2019)
- GESTION CAPGEMINI QUEBEC INC. (Canada)
(jusqu'en mars 2019)
- CAPGEMINI AUSTRALIA PTY LTD (Australie)
(jusqu'en avril 2019)
- SOGETI SVERIGE AB (Suède)
(jusqu'en juin 2019)
- SOGETI SVERIGE MITT AB (Suède)
(jusqu'en novembre 2019)

- CGS HOLDING (Royaume-Uni)
(jusqu'en février 2019)
- SOGETI UK LTD (Royaume-Uni)
(jusqu'au 1^{er} juillet 2020)
- CAPGEMINI ESPAÑA S.L. (Espagne)
(jusqu'au 28 juillet 2020)
- CAPGEMINI SOLUTIONS CANADA INC.
(Canada) (jusqu'au 19 juin 2020)
- CAPGEMINI TECHNOLOGIES LLC (États-Unis)
(jusqu'au 19 juin 2020)
- CAPGEMINI UK PLC (Royaume-Uni)
(jusqu'au 1^{er} juillet 2020)
- CAPGEMINI (Hangzhou) CO. LTD (Chine)
(jusqu'au 4 novembre 2020)
- RESTAURANT APPLICATION DEVELOPMENT
INTERNATIONAL (États-Unis)
(jusqu'au 19 juin 2020)
- RADI HOLDING LLC (États-Unis)
(jusqu'au 12 juin 2020)

Membre du Conseil de Surveillance de :

- SOGETI NEDERLAND BV (Pays-Bas)
(jusqu'au 27 novembre 2020)

* Société cotée.



MARIA FERRARO

Administrateur indépendant
Membre du Comité d'Audit et des Risques

BIOGRAPHIE – EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

M^{me} Maria Ferraro a été nommée Membre du Directoire et Directrice Financière de Siemens Energy AG et Membre du Directoire et Directrice Financière de Siemens Energy Management GmbH à compter du 1^{er} mai 2020. Avant cette nomination, elle a occupé plusieurs postes de direction dans le domaine du *Corporate Finance* au sein de Siemens au Royaume-Uni, ainsi qu'au Canada, en Allemagne et aux États-Unis.

Avant de devenir Directrice Financière de Siemens Energy, M^{me} Maria Ferraro était Directrice Financière de l'entité opérationnelle Digital Industries, ainsi que *Chief Diversity Officer* au sein de Siemens AG.

M^{me} Maria Ferraro est née et a fait ses études au Canada. Experte-comptable, elle a débuté sa carrière chez PricewaterhouseCoopers (PwC) et Nortel Networks, et a occupé diverses fonctions au Canada et à l'échelle mondiale, tout en acquérant une expérience approfondie des marchés européens et asiatiques.

Elle a rejoint le Conseil d'Administration de Capgemini SE le 19 mai 2022 et a été nommée membre du Comité d'Audit et des Risques à cette même date.

M^{me} Maria Ferraro a acquis au cours de sa carrière une expertise en matière financière et une solide expérience dans le secteur de l'industrie, de la technologie et de l'énergie au sein d'un groupe de dimension mondiale au cœur du développement de l'Industrie Intelligente. Elle apporte également au Conseil ses compétences en matière d'inclusion et de diversité ainsi que sa connaissance des marchés européens et asiatiques.

Fonction principale :

Membre du Directoire et Directrice Financière de Siemens Energy AG et de Siemens Energy Management GmbH Responsable de l'inclusion et de la diversité (*Chief Inclusion and Diversity Officer*)

FONCTIONS EXERCÉES EN 2023 OU EN COURS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Administrateur de :

- CAPGEMINI SE* (depuis le 19 mai 2022)

Fonctions exercées au sein du Groupe Siemens :

Membre du Directoire de :

- SIEMENS ENERGY AG* (Allemagne) (depuis le 1^{er} mai 2020)
- SIEMENS ENERGY MANAGEMENT GMBH (Allemagne) (depuis le 1^{er} mai 2020)

AUTRES FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES (MANDATS ÉCHUS)

Administrateur de :

- SIEMENS GAMESA RENEWABLE ENERGY S.A.* (Espagne) (jusqu'en décembre 2022)
- SIEMENS LTD SEOUL (Corée du Sud) (jusqu'en mai 2020)

* Société cotée.



Date de naissance :
14 mai 1966

Nationalité :
Française

Adresse professionnelle :
Sogeti Luxembourg,
36 route de Longwy
L-8080 Bertrange
Luxembourg

Date du 1^{er} mandat :
2022

Date d'échéance du mandat :
2024 (Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2023)

Nombre d'actions détenues au 31/12/2023 :
322

PIERRE GOULAIEFF

Administrateur représentant les salariés
Membre du Comité des Rémunérations

BIOGRAPHIE – EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

M. Pierre Goulaieff a une formation initiale d'ingénieur en électronique (ISEN) qui l'a conduit dans un premier temps à concevoir des outils de maintenance et de simulation pour des moyens de transport automatisés puis à prendre la responsabilité de la production d'un site de *co-manufacturing*.

Il est également titulaire d'un MBA de l'Université de Nancy 2 et d'un Master en Ressources Humaines de l'Université Paris 2 Panthéon-Assas/CIFFOP et a suivi le cursus d'un Master en Informatique et Innovation (Universités de Nancy 2 et de Namur).

M. Pierre Goulaieff a rejoint le groupe Capgemini en 1998 au sein de Capgemini Luxembourg, devenue Sogeti Luxembourg en 2005, où il a occupé différentes fonctions (analyste, chef de projet puis test manager).

Il est également Président de la délégation du personnel de Sogeti Luxembourg depuis 2002.

Il était membre du Comité d'Entreprise International (*International Works Council* « IWC ») de 2002 à 2022, membre du Bureau de l'IWC de 2006 à 2022 et Secrétaire de l'IWC de 2016 à 2022, jusqu'à sa nomination en qualité d'administrateur représentant les salariés.

M. Pierre Goulaieff a été nommé administrateur représentant les salariés au sein du Conseil d'Administration de Capgemini SE à compter du 27 janvier 2022 et membre du Comité des Rémunérations à compter du 19 mai 2022.

M. Pierre Goulaieff fait bénéficiaire au Conseil de sa connaissance approfondie du groupe Capgemini et de ses activités, ainsi que de son expérience des environnements technologiques et de sa vision de salarié, ces atouts contribuant à la diversité des profils représentés au sein du Conseil d'Administration.

Fonction principale :

Administrateur représentant les salariés

FONCTIONS EXERCÉES EN 2023 OU EN COURS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Administrateur de :

— CAPGEMINI SE* (depuis le 27 janvier 2022)

AUTRES FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES (MANDATS ÉCHUS)

N/A

* Société cotée.



SIÂN HERBERT-JONES

Administrateur indépendant
Membre du Comité d'Audit et des Risques
Membre du Comité Éthique et Gouvernance

BIOGRAPHIE – EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

M^{me} Siân Herbert-Jones est titulaire notamment d'un diplôme d'expert-comptable au Royaume-Uni. Elle a tout d'abord exercé pendant 13 ans au sein du Cabinet PricewaterhouseCoopers, à la fois au bureau de Londres puis de Paris, où elle a été en charge des fusions et acquisitions (de 1983 à 1993). Elle a rejoint par la suite le groupe Sodexo où elle a passé plus de 21 ans dont 15 ans en tant que Directrice Financière et membre du Comité Exécutif (jusqu'au 28 février 2016). Elle a été administrateur de l'Air Liquide S.A. (de 2011 à 2023) et présidait le Comité d'audit et des comptes. Elle siège au Conseil d'Administration de Bureau Veritas depuis le 17 mai 2016, dont elle est également membre du Comité d'Audit et des Risques depuis mai 2017 et Présidente de ce Comité depuis février 2021.

M^{me} Siân Herbert-Jones a rejoint le Conseil d'Administration de Capgemini SE le 18 mai 2016. Elle est membre du Comité d'Audit et des Risques (antérieurement le Comité d'Audit) depuis cette date et membre du Comité Éthique et Gouvernance depuis le 19 mai 2022.

De nationalité britannique, elle fait bénéficier le Conseil de ses solides compétences en matière de finance et d'audit et de son expérience de transactions dans un contexte international, notamment dans le secteur des services (« BtoB »). Elle apporte également au Conseil d'Administration son expérience de dirigeant à l'expertise multi-culturelle et d'administrateur indépendant au sein de Conseils d'Administration de grandes entreprises internationales.

Fonction principale :
Administrateur indépendant

FONCTIONS EXERCÉES EN 2023 OU EN COURS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Administrateur de :

- CAPGEMINI SE* (depuis mai 2016)
- L'AIR LIQUIDE S.A.* (jusqu'en mai 2023)
- BUREAU VERITAS* (depuis mai 2016)

AUTRES FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES (MANDATS ÉCHUS)

Administrateur de :

- COMPAGNIE FINANCIÈRE AURORE INTERNATIONALE, filiale du groupe Sodexo (jusqu'en décembre 2021)

* Société cotée.

Date de naissance :
13 septembre 1960

Nationalité :
Britannique

Adresse professionnelle :
Capgemini SE,
11 rue de Tilsitt
75017 Paris

Date du 1^{er} mandat :
2016

Date d'échéance du mandat :
2024 (Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2023)

Nombre d'actions détenues au 31/12/2023 :
1 000



HERVÉ JEANNIN

Administrateur représentant les salariés
Membre du Comité Stratégie et RSE

BIOGRAPHIE – EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

M. Hervé Jeannin intègre Capgemini en février 1984 à la sortie de ses études comme analyste. Jusqu'en 1999, il conçoit et gère des projets informatiques chez divers clients. De 2000 à 2004, il développe un compte client en tant qu'ingénieur commercial au sein du Groupe. De 2005 à 2015, il gère les relations sociales à divers postes (DP, CE, CHSCT, DS, RS, Secrétaire Général de syndicat), postes qu'il occupait à temps partiel depuis 1993, date de son premier mandat de représentant du personnel.

De 2016 à 2022, il s'occupe des formations SST (Sauveteurs Secouristes du Travail) et évacuation au sein du Groupe sur le périmètre France. Il fait bénéficier le Groupe de son expérience terrain de secouriste et soutien socio psychologique auprès de la FFSS et de la protection civile. Depuis mai 2022, il est conseiller auprès de la Commission Européenne sur les mutations industrielles essentiellement dans les domaines technologiques.

M. Hervé Jeannin a aussi été membre du *International Work Council (IWC)* de 2012 à 2020 lui permettant d'avoir une vision mondiale du Groupe. En traversant 50 pays, il a rencontré de nombreux salariés du Groupe sur différents sites.

Il a rejoint le Conseil d'Administration le 20 mai 2020 en qualité d'administrateur représentant les salariés. Il est également membre du Comité Stratégie et RSE depuis cette date.

M. Hervé Jeannin apporte au Conseil d'Administration la vision d'un salarié possédant une grande connaissance des relations sociales, de dialogue et de négociations durant ses 30 ans de représentation du personnel et sa connaissance de l'entreprise et de ses métiers avec 40 années passées dans le Groupe dans divers métiers et six villes différentes.

Fonction principale :

M. Hervé Jeannin est depuis mai 2022 conseiller auprès de la Commission Européenne sur les mutations industrielles essentiellement dans les domaines technologiques.

FONCTIONS EXERCÉES EN 2023 OU EN COURS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Administrateur de :

— CAPGEMINI SE* (depuis le 20 mai 2020)

AUTRES FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES (MANDATS ÉCHUS)

N/A

* Société cotée.

Date de naissance :
21 août 1963

Nationalité :
Française

Adresse professionnelle :
Capgemini
Technology Services,
43 rue Pré Gaudry
69007 Lyon

Date du 1^{er} mandat :
2020

Date d'échéance du mandat :
2024 (Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2023)

Nombre d'actions détenues au 31/12/2023 :
12



Date de naissance :
15 juin 1973

Nationalité :
Espagnole

Adresse professionnelle :
Capgemini SE,
11 rue de Tilsitt
75017 Paris

Date du 1^{er} mandat :
2020

Date d'échéance du mandat :
2024 (Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2023)

Nombre d'actions détenues au 31/12/2023 :
1 000

BELEN MOSCOSO DEL PRADO LOPEZ-DORIGA

Administrateur indépendant
Membre du Comité des Rémunérations

BIOGRAPHIE – EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

M^{me} Belen Moscoso del Prado Lopez-Doriga a été nommée, en 2023, Directrice Digital & Data et membre du Comité Exécutif du Groupe Lesaffre, leader mondial de la fermentation et des micro-organismes.

Avant de rejoindre Lesaffre, elle a été Directrice Digital & Innovation de Sodexo et membre du Comité Exécutif de Sodexo. Elle a également siégé au Comité d'investissement en capital-risque de Sodexo et a été Présidente du Conseil d'Administration de Foodchéri. Conformément à ses engagements, elle a également été sponsor au sein du Comité Exécutif de *SoTogether*, programme mondial de diversité et d'inclusion au sein de Sodexo.

Entre 2008 et 2015, elle a occupé plusieurs postes de direction liés aux transformations numériques. Dans le groupe Axa, en tant que Directrice de la Stratégie numérique, de la Transformation et de l'innovation, et chez Solocal, en tant que Responsable de la Stratégie, M&A et Partenariats.

Durant 8 ans, elle a été consultante chez Bain & Company, travaillant notamment sur des missions de revue stratégique, d'amélioration des performances et d'intégration post acquisition en Europe et en Amérique Centrale. Elle a débuté sa carrière en 1995, en Espagne, au sein de The Walt Disney Company, société dans laquelle elle a occupé différents postes dans le marketing.

Au cours de sa carrière, elle a également conseillé plusieurs startups et favorisé l'établissement de relations gagnantes avec les entreprises pour des partenariats sur le long terme.

M^{me} Belen Moscoso del Prado Lopez-Doriga est titulaire d'un master en économie internationale de l'Université Carlos II en Espagne.

Elle a rejoint le Conseil d'Administration de Capgemini SE le 20 mai 2020 et a été nommée à la même date, membre du Comité des Rémunérations.

De nationalité espagnole, M^{me} Belen Moscoso del Prado Lopez-Doriga a acquis au cours de sa carrière une solide expérience de l'innovation et de la transformation appliquée au Digital et à la stratégie Data de groupes de dimension mondiale.

Fonction principale :

M^{me} Belen Moscoso del Prado Lopez-Doriga est Directrice Digital & Data et membre du Comité Exécutif du Groupe Lesaffre.

FONCTIONS EXERCÉES EN 2023 OU EN COURS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Administratrice de :

— CAPGEMINI SE* (depuis le 20 mai 2020)

AUTRES FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES (MANDATS ÉCHUS)

Présidente du Conseil d'Administration de :

— FOODCHERI (jusqu'en décembre 2022)

Membre du *Consultative Advisory Board* de :

— WYND (jusqu'en février 2021)

Administratrice de :

— ADVEO INTERNATIONAL
(jusqu'en octobre 2019)

* Société cotée.



XAVIER MUSCA

Administrateur indépendant
Président du Comité d'Audit et des Risques
Membre du Comité Éthique et Gouvernance

BIOGRAPHIE – EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Lauréat de l'Institut d'Études Politiques de Paris et ancien élève de l'École Nationale d'Administration, M. Xavier Musca commence sa carrière à l'Inspection générale des finances en 1985. En 1989, il entre à la Direction du Trésor, où il devient chef du bureau des affaires européennes en 1990. En 1993, il est appelé au cabinet du Premier Ministre, puis retrouve la Direction du Trésor en 1995. Entre 2002 et 2004, il est Directeur de cabinet de Francis Mer, Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, puis est nommé Directeur du Trésor en 2004. Il est ensuite nommé Directeur général du Trésor et de la Politique Économique en juin 2005. À ces titres, il a joué un rôle essentiel dans la préparation des grands sommets européens et mondiaux depuis le début de la crise financière. Il a été le négociateur français dans les réunions du FMI et de la Banque Mondiale et a coordonné avec ses homologues européens le sauvetage du secteur bancaire dans l'Union. Il devient Secrétaire Général adjoint de la Présidence de la République française en 2009, en charge des affaires économiques et se voit assigner les négociations du G20 de Londres du 2 avril 2009, sur l'assainissement et le contrôle du système financier mondial et la lutte contre les paradis fiscaux. Il devient Secrétaire Général de la Présidence de la République française en 2011.

Le 13 juin 2012, il rejoint Crédit Agricole S.A. comme Directeur général délégué, responsable du pôle banque de proximité à l'international, du pôle gestion d'actifs et du pôle assurances. Depuis mai 2015, il est Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A., en qualité de second Dirigeant effectif de Crédit Agricole S.A. Il est également Directeur général de Crédit Agricole Corporate & Investment Bank (CACIB) depuis le 1^{er} septembre 2022.

M. Xavier Musca est Chevalier (2009) et Officier (2022) de la Légion d'Honneur, du Mérite National et du Mérite Agricole.

M. Xavier Musca a rejoint le Conseil d'Administration de Capgemini SE le 7 mai 2014. Il est membre du Comité d'Audit et des Risques (antérieurement le Comité d'Audit) depuis cette date et en est devenu le Président le 7 décembre 2016. M. Xavier Musca est également membre du Comité Éthique et Gouvernance depuis le 20 mai 2021.

M. Xavier Musca apporte au Conseil d'Administration son expérience de dirigeant d'un grand groupe international et son expertise financière. Il possède une connaissance intime du secteur financier, à la fois dans le *Retail* et le BtoB, au sein d'un groupe engagé dans une démarche de financement de la transition énergétique et d'investissement responsable. Il apporte également au Conseil sa connaissance des enjeux de la globalisation de l'économie.

Fonction principale :

M. Xavier Musca est Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A. et Directeur général de CACIB.

FONCTIONS EXERCÉES EN 2023 OU EN COURS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Administrateur de :

— CAPGEMINI SE* (depuis mai 2014)

Fonctions exercées au sein du Groupe Crédit Agricole :

Directeur général délégué (depuis juillet 2012)

et second dirigeant effectif (depuis mai 2015) de :

— CRÉDIT AGRICOLE S.A.* (Membre du Comité de Direction – Membre du Comité Exécutif)

Directeur général de :

— CRÉDIT AGRICOLE CORPORATE & INVESTMENT BANK (depuis septembre 2022)

Président du Conseil d'Administration de :

— CACEIS BANK (depuis septembre 2022)
— IDIA CAPITAL INVESTISSEMENT (jusqu'en février 2023)

AUTRES FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES (MANDATS ÉCHUS)

Fonctions exercées au sein du Groupe Crédit Agricole :

Président du Conseil d'Administration de :

— AMUNDI S.A.* (jusqu'en mai 2021)

Administrateur de :

— AMUNDI S.A.* (jusqu'en septembre 2022)
— CA ASSURANCES (jusqu'en septembre 2022)

Président du Conseil d'Administration de :

— CA CONSUMER FINANCE (jusqu'en septembre 2022)

Administrateur – Vice-Président de :

— PREDICA (jusqu'en septembre 2022)
— CA ITALIA (jusqu'en septembre 2022)

Représentant Permanent de CRÉDIT AGRICOLE S.A. au Conseil d'Administration de :

— PACIFICA (jusqu'en septembre 2022)

* Société cotée.



Date de naissance :
3 juillet 1963

Nationalité :
Française

Adresse professionnelle :
Sanofi,
46 avenue de
la Grande Armée
75017 Paris

Date du 1^{er} mandat :
2018

Date d'échéance du mandat :
2026 (Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2025)

Nombre d'actions détenues au 31/12/2023 :
1 000

FRÉDÉRIC OUDÉA

Administrateur indépendant
Administrateur Référent, Vice-Président et Président du Comité Éthique et Gouvernance

BIOGRAPHIE – EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

M. Frédéric Oudéa est ancien élève de l'École Polytechnique et de l'École Nationale d'Administration.

De 1987 à 1995, M. Frédéric Oudéa a occupé divers postes au sein de l'Administration (Service de l'Inspection générale des finances, Ministère de l'Économie et des Finances, Ministère du Budget et Cabinet du Ministre du Budget et de la Communication). En 1995, il rejoint la Société Générale et prend successivement les fonctions d'adjoint au Responsable, puis Responsable du département *Corporate Banking* à Londres. En 1998, il devient Responsable de la supervision globale et du développement du département Actions. En mai 2002, il est nommé Directeur Financier délégué du Groupe, puis Directeur Financier du Groupe en janvier 2003. Il est nommé Directeur général du Groupe en 2008, puis Président-directeur général en 2009. En mai 2015, suite à la scission réglementaire des fonctions de Président et de Directeur général, il prend la Direction générale du Groupe. Il exerce ce mandat jusqu'en mai 2023. M. Frédéric Oudéa a été administrateur de la société cotée ALD, filiale du groupe Société Générale, de février à décembre 2023.

M. Frédéric Oudéa est Président du Conseil d'Administration de Sanofi depuis le 25 mai 2023. Il est Président de la Fondation de l'École polytechnique et membre du Conseil d'Administration de l'École polytechnique depuis janvier 2022. En outre, il est *Senior Executive Advisor* de Groupe Bruxelles Lambert (GBL) depuis le 1^{er} novembre 2023.

M. Frédéric Oudéa est Chevalier de la Légion d'Honneur et Officier de l'Ordre National du Mérite.

M. Frédéric Oudéa a rejoint le Conseil d'Administration de Capgemini SE le 23 mai 2018 et a été nommé à la même date, membre du Comité Éthique et Gouvernance. Il est Administrateur Référent, Vice-Président et Président du Comité Éthique et Gouvernance depuis le 20 mai 2021.

M. Frédéric Oudéa apporte au Conseil son expérience d'ancien dirigeant d'un groupe bancaire de premier plan au développement international ambitieux, particulièrement innovant en matière digitale et engagé en faveur de la transition énergétique dans une démarche de finance durable.

Fonction principale :

Depuis mai 2023, M. Frédéric Oudéa est Président du Conseil d'Administration de Sanofi.

FONCTIONS EXERCÉES EN 2023 OU EN COURS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Administrateur de :

- CAPGEMINI SE* (depuis mai 2018)
- ALD* (jusqu'au 15 décembre 2023)

Président du Conseil d'Administration de :

- SANOFI* (depuis mai 2023)

Senior Executive Advisor de :

- GROUPE BRUXELLES LAMBERT (GBL)* (Belgique) (depuis le 1^{er} novembre 2023)

Censeur au Conseil d'Administration de :

- SANOFI* (jusqu'en mai 2023)

Directeur général de :

- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE* (jusqu'en mai 2023)

AUTRES FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES (MANDATS ÉCHUS)

N/A

* Société cotée.



PATRICK POUYANNÉ

Administrateur indépendant
Président du Comité des Rémunérations
Membre du Comité Éthique et Gouvernance

BIOGRAPHIE – EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Diplômé de l'École Polytechnique et Ingénieur en Chef au Corps des Mines, M. Patrick Pouyanné occupe de 1989 à 1996 divers postes dans l'administration du Ministère de l'Industrie et dans des cabinets ministériels (conseiller technique pour l'Environnement et l'Industrie auprès du Premier Ministre – Edouard Balladur – de 1993 à 1995, Directeur de Cabinet du Ministre des Technologies, de l'Information et de l'Espace – François Fillon – de 1995 à 1996). En janvier 1997, il rejoint Total en Angola puis, en 1999, au Qatar. En août 2002, il est nommé Directeur Finances, Économie, Informatique de l'Exploration-Production. En janvier 2006, il devient Directeur Stratégie, Croissance, Recherche et membre du Comité Directeur du Groupe en mai 2006. En mars 2011, M. Patrick Pouyanné est nommé Directeur général adjoint, Chimie et Directeur général adjoint, Pétrochimie. En janvier 2012, il devient Directeur général Raffinage-Chimie et membre du Comité Exécutif du Groupe.

Le 22 octobre 2014, il est nommé Directeur général de TOTAL S.A. et Président du Comité Exécutif du Groupe. Le Conseil d'Administration de TOTAL le nomme Président du Conseil d'Administration à compter du 19 décembre 2015. À la suite du renouvellement du mandat d'administrateur de M. Pouyanné par l'Assemblée générale des actionnaires du 1^{er} juin 2018, puis par celle du 28 mai 2021 pour une durée de trois ans, le Conseil d'Administration a reconduit M. Pouyanné dans ses fonctions de Président et de Directeur général pour une durée égale à celle de son mandat d'administrateur.

M. Pouyanné a été nommé le 1^{er} juin 2022 Président de l'association française des Entreprises pour l'Environnement (EpE). M. Pouyanné est par ailleurs Président de l'Association L'Alliance pour l'Éducation-United Way depuis juin 2018. Il est également membre du Conseil d'Administration de l'École Polytechnique (depuis septembre 2018), de l'Association Française des Entreprises Privées (depuis 2014), de l'Institut du Monde Arabe (depuis 2017) et de la Fondation La France s'engage (depuis 2017).

M. Pouyanné est Officier de la Légion d'honneur.

M. Pouyanné est administrateur de Capgemini SE depuis le 10 mai 2017 et Président du Comité des Rémunérations depuis le 19 mai 2022. Il est également membre du Comité Éthique et Gouvernance depuis le 20 mai 2021.

Il apporte au Conseil d'Administration de Capgemini SE sa connaissance des enjeux macroéconomiques et géopolitiques ainsi que son expérience de dirigeant d'un groupe international *leader* dans un secteur, l'énergie, faisant face aux enjeux liés au changement climatique et où les nouvelles technologies ont un rôle essentiel à jouer.

Fonction principale :

Depuis décembre 2015, M. Patrick Pouyanné est Président-directeur général de TotalEnergies SE (anciennement TOTAL SE). Il occupe les fonctions d'administrateur de TotalEnergies SE depuis mai 2015 et de Président du Comité Stratégie et RSE.

FONCTIONS EXERCÉES EN 2023 OU EN COURS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Administrateur de :

- CAPGEMINI SE* (depuis mai 2017)
- l'École Polytechnique (Établissement public national scientifique, culturel et professionnel) (depuis septembre 2018)
- l'AFEP (Association Française des Entreprises Privées) (depuis 2014)
- l'Institut du Monde Arabe (depuis 2017)
- la Fondation La France s'engage (depuis 2017)

Président-directeur général de :

- TOTALENERGIES SE* (depuis décembre 2015)

Président de :

- l'Association L'Alliance pour l'Éducation-United Way (depuis juin 2018)
- l'Association Française des Entreprises pour l'Environnement (EpE) (depuis juin 2022)

AUTRES FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES (MANDATS ÉCHUS)

N/A

* Société cotée.



OLIVIER ROUSSAT

Administrateur indépendant
Membre du Comité Stratégie et RSE

BIOGRAPHIE – EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

M. Olivier Roussat est diplômé de l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon.

Il commence sa carrière en 1988 chez IBM où il occupe différentes fonctions dans les activités de services de réseau de données, de production de service et d'avant-vente. Dès 1995, il rejoint Bouygues Telecom pour mettre en place le cockpit de supervision du réseau et les processus de la direction des opérations Réseau. Il prend ensuite la direction des opérations Réseau, puis des activités de production de services de télécommunications et informatiques. En mai 2003, M. Olivier Roussat est nommé directeur du réseau et devient membre du Comité de Direction générale de Bouygues Telecom. En janvier 2007, il prend en charge le pôle Performances et Technologies. Celui-ci rassemble les structures techniques et informatiques transverses de Bouygues Telecom : réseau, systèmes d'information, développement projets métiers, achats, moyens généraux et immobilier. Il a en outre la responsabilité du siège et du Technopôle.

Nommé Directeur général délégué de Bouygues Telecom en février 2007, puis Directeur général en novembre 2007, il est Président-directeur général de Bouygues Telecom de mai 2013 à novembre 2018, puis Président du Conseil d'Administration jusqu'en février 2021. Il est Président du Conseil d'Administration de Colas d'octobre 2019 à février 2021.

Le 30 août 2016, il est nommé Directeur général délégué de Bouygues, puis devient Directeur général à compter du 17 février 2021.

M. Olivier Roussat a rejoint le Conseil d'Administration de Capgemini SE le 19 mai 2022 et a été nommé à la même date, membre du Comité Stratégie et RSE.

Dirigeant d'un acteur mondial du BTP, de l'énergie et des infrastructures de transport, *leader* dans les médias en France et acteur majeur des télécoms en France, M. Olivier Roussat apporte en particulier au Conseil son expérience dans le secteur des télécommunications et des médias, son expertise en matière de transformation numérique et technologique ainsi que sa compréhension des enjeux liés à l'urgence climatique et à la biodiversité.

Fonction principale :

M. Olivier Roussat est Directeur général de Bouygues SA.

Date de naissance :
13 octobre 1964

Nationalité :
Française

Adresse professionnelle :
Bouygues SA,
32 avenue Hoche
75008 Paris

Date du 1^{er} mandat :
2022

Date d'échéance du mandat :
2026 (Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2025)

Nombre d'actions détenues au 31/12/2023 :
500

FONCTIONS EXERCÉES EN 2023 OU EN COURS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Administrateur de :

— CAPGEMINI SE* (depuis mai 2022)

Fonctions exercées au sein du Groupe Bouygues :

Directeur général de :

— BOUYGUES S.A.* (depuis le 17 février 2021)

Administrateur de :

— TF1* (depuis le 9 avril 2009)

— BOUYGUES CONSTRUCTION

(depuis le 15 novembre 2016)

— COLAS* (depuis le 20 avril 2021)

— BOUYGUES TELECOM (depuis le 16 avril 2021)

— EQUANS (depuis le 7 novembre 2022)

Membre du conseil de :

— BOUYGUES IMMOBILIER

(depuis le 9 décembre 2016)

AUTRES FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES (MANDATS ÉCHUS)

Directeur général délégué de :

— BOUYGUES S.A.* (jusqu'au 17 février 2021)

Président du Conseil d'Administration de :

— BOUYGUES TELECOM

(de novembre 2018 à février 2021)

— COLAS* (d'octobre 2019 à février 2021)

* Société cotée.



KURT SIEVERS

Administrateur indépendant
Membre du Comité Stratégie et RSE
Membre du Comité des Rémunérations

BIOGRAPHIE – EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

M. Kurt Sievers, citoyen allemand, est titulaire d'un Master of Science en physique et technologie de l'information de l'Université d'Augsbourg (Allemagne).

Depuis mai 2020, M. Kurt Sievers est Président-directeur général de NXP Semiconductors N.V. En 1995, il rejoint NXP et occupe rapidement différentes fonctions dirigeantes (Marketing et Ventes, Définition et développement de produits, Stratégie et Direction générale) sur un grand nombre de segments de marché. Dès 2009, il est membre de la direction exécutive et contribue à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie de signaux mixtes haute performance de NXP. Il a joué un rôle majeur dans la fusion entre NXP et Freescale Semiconductor, qui a permis la création de l'une des principales entreprises de semi-conducteurs et un *leader* des semi-conducteurs automobiles.

M. Kurt Sievers siège au Conseil de l'Association allemande de l'industrie électrotechnique et électronique (ZVEI), au Conseil de l'Alliance mondiale des semi-conducteurs (GSA). Il est également Président de AENEAS, plateforme européenne dans les domaines de la recherche applicative et technologique et de la nanoélectronique. Il est membre du Comité Asie-Pacifique des entreprises allemandes (APA) et du Conseil de l'Association allemande des entreprises d'Asie-Pacifique (OAV) en tant que porte-parole de la République de Corée.

Il a rejoint le Conseil d'Administration de Capgemini SE le 20 mai 2021 et a été nommé à la même date, membre du Comité Stratégie & RSE et du Comité des Rémunérations.

Il apporte au Conseil son expérience en tant que dirigeant d'un groupe international *leader* dans l'industrie des semi-conducteurs, un secteur au cœur du développement de l'Industrie Intelligente et des défis de transition écologique ainsi que de souveraineté industrielle. M. Sievers apporte par ailleurs son expertise du secteur automobile, de la technologie et de l'intelligence artificielle ainsi que sa connaissance de l'Amérique du Nord et de la gouvernance américaine.

Fonction principale :

M. Kurt Sievers est Président-directeur général et Directeur Exécutif de NXP Semiconductors N.V.

FONCTIONS EXERCÉES EN 2023 OU EN COURS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Administrateur de :

— CAPGEMINI SE* (depuis le 20 mai 2021)

Président-directeur général de :

— NXP SEMICONDUCTORS N.V.* (Pays-Bas)
(depuis le 27 mai 2020)

Membre du :

- CONSEIL DE L'ALLIANCE MONDIALE DES SEMI-CONDUCTEURS (GSA)
(depuis mars 2021)
- CONSEIL DE L'ASSOCIATION ALLEMANDE DE L'INDUSTRIE ÉLECTROTECHNIQUE ET ÉLECTRONIQUE (ZVEI) (depuis 2012)

- COMITÉ ASIE-PACIFIQUE DES ENTREPRISES ALLEMANDES (APA) (depuis 2018)
- CONSEIL DE L'ASSOCIATION ALLEMANDE DES ENTREPRISES D'ASIE-PACIFIQUE (OAV) (depuis 2018)

Président de :

- ESIA (Association européenne de l'industrie des semi-conducteurs)
(jusqu'en décembre 2023)
- CONSEIL DE L'ASSOCIATION INDUSTRIELLE AENEAS (depuis 2021)

AUTRES FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES (MANDATS ÉCHUS)

Directeur général de :

— NXP SEMICONDUCTORS GERMANY GMBH
(jusqu'en mai 2020)

Président de l'Advisory Board de :

— SALON INTERNATIONAL ELECTRONICA
(jusqu'en juin 2021)

* Société cotée.

Date de naissance :
9 avril 1969

Nationalité :
Allemande

Adresse professionnelle :
NXP Semiconductors N.V.,
High Tech Campus,
5656 AG, Eindhoven,
Pays-Bas

Date du 1^{er} mandat :
2021

Date d'échéance du mandat :
2025 (Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024)

Nombre d'actions détenues au 31/12/2023 :
1 000



LUCIA SINAPI-THOMAS

Administrateur représentant les salariés actionnaires
Membre du Comité des Rémunérations

BIOGRAPHIE – EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

M^{me} Lucia Sinapi-Thomas est diplômée de l'ESSEC (1986), elle est titulaire d'une maîtrise en droit de Paris II – Panthéon Assas (1988), a été admise au Barreau de Paris en tant qu'avocate (1989) et a une certification d'analyste financier (SFAF 1997). Elle a débuté sa carrière en 1986 en tant qu'avocate en droit des affaires et en fiscalité avant de rejoindre Capgemini en 1992. Elle a plus de 30 ans d'expérience au sein du groupe Capgemini, successivement en tant que Directrice Fiscale Groupe (1992) puis Responsable Corporate Finance, Trésorerie et Relations Investisseurs (1999), périmètre par la suite étendu à la Gestion des Risques et aux Assurances (2005), ainsi que membre du Comité des Engagements du Groupe. Elle était Directeur Financier Adjoint de 2013 au 31 décembre 2015 et a pris les fonctions de Directeur Exécutif *Business Platforms* au sein du groupe Capgemini en janvier 2016. Depuis le 1^{er} janvier 2019, M^{me} Lucia Sinapi-Thomas est Directeur Exécutif de Capgemini Ventures.

Depuis le 15 mai 2014, elle siège au Conseil d'Administration de Dassault Aviation dont elle est également membre du Comité d'Audit. Elle occupe également les fonctions d'administrateur de Bureau Veritas depuis le 22 mai 2013 dont elle a été membre du Comité d'Audit et des Risques jusqu'en mai 2019 et est depuis lors membre du Comité des Nominations et des Rémunérations.

M^{me} Lucia Sinapi-Thomas a intégré le Conseil d'Administration de Capgemini SE, en qualité d'administrateur représentant les salariés actionnaires, le 24 mai 2012. Elle est membre du Comité des Rémunérations depuis le 20 juin 2012.

M^{me} Lucia Sinapi-Thomas apporte au Conseil son expertise en matière financière ainsi qu'une grande connaissance du groupe Capgemini, de ses métiers, ses offres et ses clients, que ses responsabilités opérationnelles actuelles contribuent à enrichir. En outre, son expérience d'administrateur au sein de sociétés cotées sur Euronext lui confère une perspective susceptible d'apporter une réflexion en adéquation avec les différentes activités de Capgemini.

Fonction principale :

M^{me} Lucia Sinapi-Thomas est Directeur Exécutif de Capgemini Ventures.

Date de naissance :

19 janvier 1964

Nationalité :

Française

Adresse

professionnelle :

Capgemini Service,
76 avenue Kléber
75016 Paris

Date du 1^{er} mandat :

2012

Date d'échéance

du mandat :

2024 (Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2023)

Nombre d'actions détenues au

31/12/2023 :

27 227

FONCTIONS EXERCÉES EN 2023 OU EN COURS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Administrateur de :

- CAPGEMINI SE* (depuis mai 2012)
- BUREAU VERITAS* (depuis mai 2013)
- DASSAULT AVIATION* (depuis mai 2014)

Autres fonctions exercées au sein du groupe Capgemini :

Directeur général de :

- CAPGEMINI VENTURES (depuis le 24 juin 2019)

Administrateur de :

- AZQORE (Suisse) (depuis le 24 avril 2020)

AUTRES FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES (MANDATS ÉCHUS)

Fonctions exercées au sein du groupe Capgemini :

Président du Conseil de Surveillance du :

- FCPE CAPGEMINI (jusqu'en avril 2022)

Membre du Conseil de Surveillance du :

- FCPE ESOP CAPGEMINI (jusqu'en avril 2022)

Président de :

- CAPGEMINI EMPLOYEES WORLDWIDE S.A.S. (jusqu'en juin 2019)

Censeur :

- AZQORE (Suisse) (jusqu'en avril 2020)

Administrateur de :

- SOGETI SVERIGE AB (Suède) (jusqu'en juin 2021)
- FIFTY FIVE GENESIS PROJECT INC. (États-Unis) (jusqu'en octobre 2021)
- CAPGEMINI BUSINESS SERVICES GUATEMALA S.A. (jusqu'en août 2019)
- SOGETI SVERIGE MITT AB (Suède) (jusqu'en juillet 2019)
- SOGETI NORGE A/S (Norvège) (jusqu'en mai 2019)
- CAPGEMINI DANMARK A/S (Danemark) (jusqu'en mai 2019)

* Société cotée.

2.1.5 Direction du Groupe

DIRECTION DU GROUPE

Depuis le 20 mai 2020, la Direction générale de Capgemini SE est assurée par M. Aiman Ezzat.

Le Comité de Direction générale

Il prépare les grandes orientations soumises pour décision au Comité Exécutif et anime la conduite des opérations du Groupe. Par ailleurs, il prend les mesures nécessaires en termes de nomination, de fixation d'objectifs quantitatifs et d'appréciation de la performance des cadres aux responsabilités les plus larges.

Le Comité Exécutif

Il aide la Direction générale à définir les orientations et à instruire les décisions concernant l'organisation opérationnelle du Groupe, le choix des offres prioritaires, les règles et l'organisation de la production ou les modalités de mise en œuvre de la gestion des Ressources Humaines.

2

Quatre comités spécialisés assistent la direction du Groupe

Le Comité des Engagements

Le Comité des Fusions/Acquisitions

Le Comité d'Investissement

Le Comité des Risques

Depuis le 20 mai 2020, la Direction générale de Capgemini SE est assurée par M. Aiman Ezzat, dont la biographie figure en section 2.1.4 du présent Document d'Enregistrement Universel.

La Direction générale s'appuie sur deux instances regroupant les principaux dirigeants opérationnels et fonctionnels du Groupe : le Comité de Direction générale et le Comité Exécutif.

Par ailleurs, quatre Comités Spécialisés assistent la Direction générale, le Comité de Direction générale et le Comité Exécutif :

- le **Comité des Engagements**, présidé par le Directeur général, qui examine, les grandes propositions commerciales en cours d'élaboration ou de négociation, les contrats cadres multinationaux ou multi-métiers passés avec des clients ou avec des fournisseurs, les affaires impliquant une garantie donnée par le Groupe ;
- le **Comité des Fusions/Acquisitions**, également présidé par le Directeur général, examine les projets d'acquisitions ou de cessions en cours d'identification, de sélection, d'évaluation ou de négociation ;
- le **Comité d'Investissement**, présidé par le Directeur Financier, qui instruit les projets requérant un investissement, qu'il s'agisse de projets de nature immobilière ou d'investissement en technologies ;
- le **Comité des Risques**, présidé par le Directeur Financier, qui a en charge la mise en œuvre effective du dispositif d'identification et de gestion des risques et qui pilote les contrôles internes associés.

À la connaissance de la Société, aucun membre de la Direction générale n'a, au cours des cinq dernières années, fait l'objet d'une condamnation pour fraude, été associé à une faillite, mise sous séquestre, liquidation ou mise sous administration judiciaire, fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle ou été empêché par un tribunal d'agir en qualité de dirigeant ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

À la date du présent Document d'Enregistrement Universel et à la connaissance de la Société, il n'existe pas :

- de lien familial ni entre les membres de la Direction générale ni entre un membre de la Direction générale et un administrateur de la Société ;

- de conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs des membres de la Direction générale à l'égard de la Société et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs ;
- d'arrangement ou d'accord conclu avec un actionnaire, client, fournisseur ou autres en vertu duquel un membre de la Direction générale aurait été sélectionné en cette qualité, ni ;
- de restriction concernant la cession par les membres de la Direction générale de leur participation dans le capital social de Capgemini (à l'exception de l'obligation de conservation des actions de performance décrite à la section 2.3.2).

Pour une description de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, se référer à la section 2.3 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Le Comité de Direction générale

Le Comité de Direction générale a pour mission d'animer la conduite des opérations du Groupe et prend les mesures nécessaires notamment en termes de fixation des objectifs quantitatifs et de nomination et appréciation de la performance des cadres aux

responsabilités les plus larges. Il prépare les grandes orientations et les dossiers soumis pour décision au Comité Exécutif et veille à leur application par les grandes unités opérationnelles.

À la date du présent Document d'Enregistrement Universel, le Comité de Direction générale regroupe autour de la Direction générale les membres ci-dessous :

Aiman Ezzat	Directeur général
Fernando Alvarez	Directeur de la Stratégie et du Développement, et des Alliances
Jim Bailey	Directeur <i>Strategic Business Unit</i> Amériques
Nive Bhagat	Directrice Financière du Groupe
Jean-Philippe Bol	Directeur de la Transformation et de l'Industrialisation des opérations
Anirban Bose	Directeur <i>Strategic Business Unit</i> Asie-Pacifique et Services Financiers
Andrea Falleni	Directeur <i>Strategic Business Unit</i> Europe du Sud
Cyril Garcia	Responsable mondial des offres « <i>Sustainability</i> » et de la Responsabilité Sociétale d'Entreprise
Franck Greverie	Directeur Offres, <i>Cloud Infrastructure Services, Business Services, Insights & Data</i>
Anne Lebel	Directrice des Ressources Humaines du Groupe
William Rozé	Directeur exécutif de Capgemini Engineering
Michael Schulte	Directeur <i>Strategic Business Unit</i> Europe du Nord
Olivier Sevillea	Directeur général adjoint
Jérôme Siméon	Responsable des Secteurs et de l'Éthique

Le Comité Exécutif

Le Comité Exécutif a pour mission d'aider la Direction générale à définir les orientations et instruire les décisions concernant l'organisation opérationnelle du Groupe, le choix des offres prioritaires, les règles et l'organisation de la production ou les modalités de mise en œuvre de la gestion des Ressources Humaines. Il se réunit une fois par mois et comprend en outre le Directeur général et les autres membres du Comité de Direction générale.

Le Comité Exécutif est l'instance dirigeante pour laquelle des objectifs liés à la diversité et à l'internationalisation ont été fixés.

Ces objectifs sont décrits ci-dessous dans le paragraphe « Politique de diversité des instances dirigeantes ».

À la date du présent Document d'Enregistrement Universel, le Comité Exécutif est composé de 37 membres, dont 27 % sont des femmes et 59 % sont des personnes de nationalité étrangère.

À la date du présent Document d'Enregistrement Universel, le Comité Exécutif regroupe les membres ci-dessous :

Aiman Ezzat	Directeur général	Direction générale	
Fernando Alvarez	Directeur de la Stratégie et du Développement, et des Alliances		
Jim Bailey	Directeur <i>Strategic Business Unit</i> Amériques		
Nive Bhagat	Directrice Financière du Groupe		
Jean-Philippe Bol	Directeur de la Transformation et de l'Industrialisation des opérations		
Anirban Bose	Directeur <i>Strategic Business Unit</i> Asie-Pacifique et Services Financiers		
Andrea Falleni	Directeur <i>Strategic Business Unit</i> Europe du Sud		
Cyril Garcia	Responsable mondial des offres « <i>Sustainability</i> » et de la Responsabilité Sociétale d'Entreprise		
Franck Greverie	Directeur Portfolio, <i>Cloud Infrastructure Services, Business Services, Insights & Data</i>		
Anne Lebel	Directrice des Ressources Humaines du Groupe		
William Rozé	Directeur exécutif de Capgemini Engineering		
Michael Schulte	Directeur <i>Strategic Business Unit</i> Europe du Nord		
Olivier Sevillea	Directeur général adjoint		
Jérôme Siméon	Responsable des Secteurs et de l'Éthique		
Pascal Brier	Directeur de l'Innovation		
Karine Brunet	Directrice des opérations <i>Cloud Infrastructure Services</i>		
Inma Casero	Directrice Adjointe des Ressources Humaines		
Steffen Elsaesser	Directeur de la Transformation		
Patrick Ferraris	Directeur des ventes de l'Europe du Sud		
Roshan Gya	Directeur général de Capgemini Invent		
Aruna Jayanthi	Directrice de l'Amérique Latine et du Canada		
Olivier Lepick	Secrétaire général du Groupe		
Karine Marchat	Directrice financière de l'Europe du Nord		
Paul Margetts	Directeur exécutif de Capgemini au Royaume-Uni		
Shobha Meera	Directrice de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise		
Niraj Parihar	Directeur <i>Insights & Data</i>		
Maria Pernas	Directrice juridique du Groupe, Gestion commerciale et contractuelle		
Olivier Pfeil	Directeur <i>Business Services</i>		
Olaf Pietschner	Directeur <i>Strategic Business Unit</i> Asie-Pacifique		
Kartik Ramakrishnan	Directeur Adjoint <i>Strategic Business Unit</i> Services Financiers, Directeur de l'activité Banque et Marchés de capitaux		
Virginie Régis	Directrice Marketing et Communication		
Rosemary Stark	Directrice des Comptes stratégiques		
Shin Tomomura	Directeur adjoint <i>Strategic Business Unit</i> Asie-Pacifique		
Erwoan Touche	Directeur de la Production et de la Qualité		
Volkmar Varnhagen	Directeur des opérations de Capgemini Engineering		
Jeroen Versteeg	Directeur des Ventes		
Ashwin Yardi	Directeur général de Capgemini en Inde		

Comité de Direction générale

Comité Exécutif

Politique de diversité des instances dirigeantes

La diversité est l'un des trois piliers de la stratégie du Groupe en matière de Responsabilité Sociale, Sociétale et Environnementale (RSE). Dans un marché globalisé en constante mutation et confronté à une pénurie de talents, Capgemini croit en la diversité comme moteur de l'innovation et de la créativité. La diversité des profils et l'existence de pratiques inclusives dans notre environnement de travail sont essentielles à l'attractivité du Groupe et à sa réussite sur le long terme.

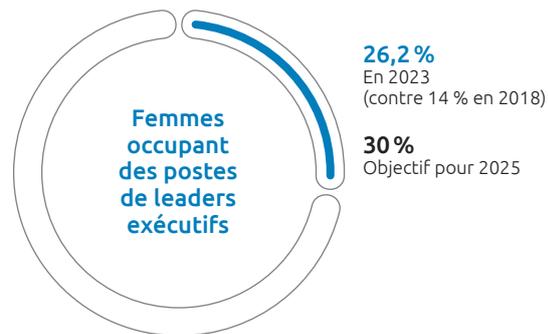
Dans le cadre de sa stratégie RSE et afin d'accompagner ces changements, le Groupe a décidé concernant la politique de diversité de ses instances dirigeantes :

- de se fixer l'objectif d'augmenter progressivement à la fois la représentation féminine et l'internationalisation du Comité Exécutif du Groupe :
 - l'internationalisation du Comité Exécutif du Groupe représentait 58 %, soit 22 membres sur 38, au 31 décembre 2023, et
 - la représentation féminine du Comité Exécutif atteignait 28,9 % en 2023,

- la représentation des femmes au sein du Comité Exécutif est en augmentation régulière depuis 2016, passant successivement de moins 10 % en 2016 à 24 % en 2018, 26,9 % en 2019 puis 27,6 % en 2020, 2021 et 2022 avant d'atteindre 28,9 % en 2023. L'objectif à moyen terme est d'atteindre au moins 30 % de femmes d'ici 2025 et à long terme d'atteindre le même pourcentage de femmes au Comité Exécutif du Groupe que celui de l'effectif du Groupe ;

- d'augmenter la représentation des femmes occupant des postes de leaders exécutifs, représentant 10 % des postes à plus forte responsabilité au sein du Groupe, et plus largement au sein de la communauté des Vice-Présidents, en fixant également des objectifs annuels en la matière aux principaux dirigeants du Groupe. En 2018, 14 % des postes de leaders exécutifs du Groupe étaient occupés par des femmes. Le pourcentage est passé à 17 % à fin 2019, à 20,3 % à fin 2020 pour un objectif de 20 %, à 22,4 % à fin 2021 pour un objectif de 22 %, et plus 2 pts en 2022 à 24,4 %. L'objectif fixé pour 2023 était d'augmenter cette proportion à 26 %. Le pourcentage atteint fin 2023 était de 26,2 % et désormais l'objectif est d'atteindre un pourcentage de 30 % en 2025, basé sur une progression ambitieuse de 2 points par an de 2020 à 2025.

DIVERSITÉ DES INSTANCES DIRIGEANTES



Ces objectifs sont associés à un renforcement des politiques internes du Groupe afin d'assurer la mise en place de processus réguliers et équitables à l'appui de cette orientation stratégique, permettant une représentation globale diversifiée et non discriminatoire aux différents niveaux de l'organisation, l'accent étant mis spécifiquement sur la parité hommes-femmes avec pour objectif à long terme d'aligner et d'améliorer progressivement le taux de féminisation des cadres dirigeants du Groupe sur le taux de féminisation global au sein de la population des Vice-Présidents.

Une description plus détaillée des politiques et indicateurs concernant la diversité hommes-femmes en général ainsi que des mesures prises concernant la féminisation des postes de direction figure au chapitre 4 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Le Conseil d'Administration de Capgemini SE assure un suivi à divers titres de la mise en œuvre par la Direction générale de cette politique de non-discrimination et de diversité notamment en matière de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des instances dirigeantes du Groupe.

La stratégie RSE du Groupe, qui fait depuis octobre 2018 l'objet d'une mission de suivi particulier par le Comité Stratégie et RSE, et dont la diversité est un pilier important, est revue annuellement par le Conseil d'Administration. Par ailleurs, une nouvelle mission a été confiée au Comité des Rémunérations en 2019 afin de s'assurer de la mise en œuvre de cette politique de diversité des instances dirigeantes. Les différents indicateurs chiffrés sur la diversité font l'objet de vérifications externes dans le cadre de la déclaration de performance extra-financière.

Enfin, le Conseil d'Administration a intégré des objectifs de mixité dans la rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux. Depuis 2018, le Conseil d'Administration a intégré un critère de mixité dans les plans d'actions de performance : d'abord lié à l'évolution du nombre de femmes intégrant la population des Vice-Présidents, puis depuis 2023, à l'évolution du pourcentage de femmes dans la population des postes de leaders exécutifs.

(voir la section 2.3 du présent Document d'Enregistrement Universel pour plus d'information sur les objectifs individuels des dirigeants mandataires sociaux, la diversité étant incluse dans l'objectif de déploiement de la stratégie RSE du Groupe, ainsi que la description des critères applicables aux actions de performance attribuées en 2023 en Note 12 des états financiers).

2.1.6 Opérations réalisées sur les titres de la Société

Les opérations réalisées au cours de l'exercice 2023 sur les titres de la Société ou les instruments financiers qui leur sont liés, par les personnes visées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et dont la Société a eu connaissance, sont les suivantes :

	Nature des opérations	Date de l'opération	Prix moyen (en euros)	Référence de la déclaration
Paul Hermelin Président du Conseil d'Administration	Nantissement de 42 070 actions	13 décembre 2023	0,00	2023DD942838
	Souscription à 288,8832 parts du compartiment « Capgemini Classic » (réinvestissement au terme du plan d'actionnariat salarié 2018)	18 décembre 2023	193,48	2023DD943603
Megan Clarken Administrateur	Acquisition de 500 actions	29 septembre 2023	165,87	2023DD931063
Aïman Ezzat Directeur général	Donation de 12 000 actions	22 juin 2023	173,00	2023DD916680
	Acquisition définitive de 25 000 actions de performance (plan du 07/10/2020)	7 octobre 2023	0,00	2023DD932705
	Souscription à 133,8840 parts du FCPE « ESOP Capgemini » (plan d'actionnariat salarié 2023)	19 décembre 2023	145,81	2023DD943761
Ulrica Fearn Administrateur	Acquisition de 500 actions	22 septembre 2023	166,66	2023DD929174
Carole Ferrand Directrice Financière	Cession de 1 000 actions	27 février 2023	177,58	2023DD886969
	Acquisition définitive de 8 000 actions de performance (plan du 07/10/2020)	7 octobre 2023	0,00	2023DD932594
	Cession de 17,6648 parts du FCPE « ESOP Capgemini » (terme du plan d'actionnariat salarié 2018)	18 décembre 2023	478,34	2023DD943609
Pierre Goulaieff Administrateur représentant les salariés	Cession de 9,6391 parts du FCPE « ESOP Capgemini » (terme du plan d'actionnariat salarié 2018)	18 décembre 2023	478,34	2023DD943625
	Souscription à 9,4900 parts du FCPE « ESOP Capgemini » (plan d'actionnariat salarié 2023)	19 décembre 2023	145,81	2023DD943627
Hervé Jeannin Administrateur représentant les salariés	Cession de 8,5410 parts du FCPE « ESOP Capgemini » (terme du plan d'actionnariat salarié 2018)	18 décembre 2023	478,34	2023DD943605
	Souscription à 8,6444 parts du FCPE « ESOP Capgemini » (plan d'actionnariat salarié 2023)	19 décembre 2023	145,81	2023DD943620
Lucia Sinapi-Thomas Administrateur représentant les salariés actionnaires	Acquisition définitive de 2 500 actions de performance (plan du 07/10/2020)	7 octobre 2023	0,00	2023DD932300
	Souscription à 29,6812 parts du FCPE « ESOP Capgemini » (plan d'actionnariat salarié 2023)	19 décembre 2023	145,81	2023DD943759

2.2 Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration

CONSEIL D'ADMINISTRATION

2

Le Conseil d'Administration détermine les orientations stratégiques de Capgemini SE et du Groupe. Il nomme le ou les dirigeants mandataires sociaux chargés de les mettre en œuvre, arrête les comptes, convoque l'Assemblée Générale et propose le dividende annuel. Il se prononce sur les grandes questions relatives à la bonne marche et à l'avenir de Capgemini afin de promouvoir une création de valeur durable pour ses actionnaires et l'ensemble de ses parties prenantes.

Comité Éthique et Gouvernance

100%
Participation

100%
Indépendance

4

Membres

4

Réunions

Conseil d'Administration

93%
Participation

15

Membres

83%

Indépendance¹

8

Réunions

2

Sessions exécutives

Comité Stratégie et RSE

93%
Participation

60%
Indépendance

6

Membres

5

Réunions

Comité des Rémunérations

95%
Participation

100%
Indépendance

5

Membres

4

Réunions

Comité d'Audit et des Risques

96%
Participation

100%
Indépendance

4

Membres

7

Réunions

NB : informations au 31 décembre 2023. **1.** Les administrateurs représentant les salariés et les salariés actionnaires ne sont pas pris en compte pour le calcul du taux d'indépendance conformément au Code AFEP-MEDEF.

2.2.1 Organisation du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est une instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires et à qui s'impose l'obligation d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise. Il s'attache à promouvoir la création de valeur à long terme par la Société en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de ses activités.

La mission du Conseil d'Administration

La mission principale du Conseil est de déterminer les grandes orientations stratégiques de l'activité de la Société et du Groupe qu'elle contrôle et veiller à leur mise en œuvre. Il nomme le ou les dirigeants mandataires sociaux chargés de les mettre en œuvre et fixe leur rémunération. Il arrête les comptes, convoque l'Assemblée générale et propose le dividende. Il procède ou fait procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns et s'assure notamment de l'existence et de l'efficacité de systèmes de contrôle interne, d'Audit Interne et de gestion des risques. Il s'assure de la diversité de sa composition et de celles des instances dirigeantes.

Plus généralement, le Conseil d'Administration se prononce sur les grandes questions relatives à la bonne marche et à l'avenir de Capgemini afin de promouvoir une création de valeur durable pour ses actionnaires et l'ensemble de ses parties prenantes. Il lui appartient notamment de suivre et de piloter la stratégie ESG du Groupe, déclinée en un ensemble de priorités et d'objectifs moyen-terme ambitieux, en veillant à ce que l'ESG s'inscrive pleinement dans les orientations stratégiques majeures du Groupe. Les métiers exercés par le Groupe étant des activités de services, une attention toute particulière est portée à la gestion des 340 443 collaborateurs et des milliers de managers qu'il emploie de par le monde. Les travaux du Conseil d'Administration et de ses comités en 2023 conformément à ses missions sont décrits de façon plus détaillée en sections 2.2.2 et 2.2.4. Des informations complémentaires sur la politique de diversité du Conseil et des instances dirigeantes figurent en sections 2.1.3 et 2.1.5 respectivement. Les dispositifs de contrôle interne, de gestion des risques et de conformité du Groupe sont décrits en section 3.1. Le détail de la mise en œuvre de la politique ESG du Groupe figure au chapitre 4 du présent Document.

Les règles de fonctionnement – Référentiel en matière de gouvernement d'entreprise

Capgemini SE se réfère au Code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées (version de décembre 2022), en complément des dispositions législatives et réglementaires lui étant applicables.

Le Conseil d'Administration de Capgemini SE fonctionne depuis déjà de nombreuses années selon des règles de « bonne gouvernance » aujourd'hui alignées sur les recommandations du Code AFEP-MEDEF et s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de sa gouvernance. C'est ainsi qu'il a :

- rédigé, adopté, appliqué et amendé, quand cela était utile ou nécessaire notamment dans une démarche d'amélioration continue de la gouvernance de la Société, un **règlement intérieur** (voir ci-dessous) ;
- constitué en son sein **quatre Comités Spécialisés** – un Comité d'Audit et des Risques, un Comité des Rémunérations, un Comité Éthique et Gouvernance, enfin un Comité Stratégie et RSE – et a donné à chacun d'eux une mission précise (voir la section 2.2.4) ;
- créé le rôle d'**Administrateur Référent** en mai 2014, avec des prérogatives et des missions qui lui sont propres afin de contribuer à l'équilibre de la gouvernance de Capgemini en cas d'unicité des fonctions de Président et de Directeur général ou lorsque la présidence du Conseil est confiée à un administrateur ne pouvant être qualifié d'indépendant au sens du Code AFEP-MEDEF (voir la section 2.1.2 ci-dessus) ;
- **adopté un système de répartition des rémunérations** allouées aux administrateurs qui fait largement dépendre leur rémunération de leur présence effective aux réunions du Conseil et aux réunions du ou des comités dont ils sont membres (voir la section 2.3.1) ;
- **examiné périodiquement la situation personnelle** de chacun de ses membres au regard de la définition de l'indépendance retenue par le Code AFEP-MEDEF (« un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ») (voir la section 2.1.3) ;
- **évalué régulièrement son mode d'organisation et de fonctionnement**, soit à l'occasion d'une évaluation annuelle interne menée par l'Administrateur Référent soit, sur une fréquence triennale, au travers d'une évaluation conduite par un consultant externe sous la responsabilité de l'Administrateur Référent (voir la section 2.2.3) ;
- **évalué depuis 2015 la contribution effective de chaque administrateur** aux travaux du Conseil d'Administration, à l'occasion des évaluations annuelles du Conseil (voir la section 2.2.3).

Conformité au Code AFEP-MEDEF

Capgemini SE s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de sa gouvernance et veille régulièrement à se mettre en conformité avec les dispositions du Code AFEP-MEDEF.

Dans le cadre de la règle « Appliquer ou Expliquer » prévue à l'article L. 22-10-10 du Code de commerce et visée à l'article 28.1 du Code AFEP-MEDEF sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de décembre 2022, la Société estime que la totalité de ses pratiques se conforme aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Recommandations AFEP-MEDEF écartées	Pratiques de Capgemini/ Explications
Néant	N/A

Il est rappelé que le Code AFEP-MEDEF a été modifié en décembre 2022 avec l'insertion de nouvelles recommandations renforçant les missions du Conseil d'Administration en lien avec les enjeux de développement durable. La Société estime se conformer d'ores et déjà à ces nouvelles recommandations y compris la présentation de la stratégie climatique du Groupe à l'Assemblée qui a été faite de manière anticipée dès l'Assemblée générale du 16 mai 2023.

Le règlement intérieur

Le règlement intérieur du Conseil et de chacun de ses Comités Spécialisés est disponible sur le site internet de la Société : www.capgemini.com.

Le règlement intérieur définit les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'Administration en complément des dispositions légales et statutaires en vigueur. Il s'inscrit dans le cadre des recommandations de place visant à garantir le respect des principes fondamentaux du gouvernement d'entreprise, notamment le Code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées auquel se réfère la Société.

À l'occasion du retour en mai 2000 à une forme de société anonyme de type classique, un nouveau règlement intérieur avait été discuté et adopté par le Conseil d'Administration.

Il a depuis lors été modifié à plusieurs reprises, en fonction de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires, des évolutions propres à la Société et dans une démarche d'amélioration continue de la gouvernance dans un double souci d'animation collégiale des travaux du Conseil d'Administration et d'attention aux exigences des actionnaires et de leurs représentants en termes de gouvernement d'entreprise.

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration a dernièrement été mis à jour en février 2024 afin notamment de tenir compte de la directive 2022/2464 du 14 décembre 2022 dite « *Corporate Sustainability Reporting Directive* » transposée en droit français par l'ordonnance 2023-1142 du 6 décembre 2023.

Organisation des pouvoirs

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration de Capgemini SE rappelle ou précise le contenu et les modalités d'exercice des prérogatives respectives du Conseil d'Administration, des quatre Comités Spécialisés créés en son sein, du Président du Conseil d'Administration, du Vice-Président et de l'Administrateur Référent.

Le Conseil d'Administration est une instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires et à qui s'impose l'obligation d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité.

Les quatre Comités Spécialisés ont pour mission d'étudier et de documenter les dossiers dont le Conseil a prévu de débattre et de lui présenter en séance plénière des recommandations sur les sujets et dans les domaines relevant de leur compétence respective. Les comités sont des organes consultatifs et n'ont pas le pouvoir de décider eux-mêmes. Leurs membres et leur Président sont nommés par le Conseil et sont choisis exclusivement parmi les administrateurs de Capgemini SE. Nommés à titre personnel, ils ne peuvent en aucun cas se faire représenter dans les réunions du ou des comités dont ils sont membres. Le Conseil se réserve le droit de modifier à tout moment le nombre et/ou la composition de ces comités ainsi que l'étendue de leur mission. Enfin, il est précisé que le règlement intérieur de chacun des quatre comités – de même que toute modification que le comité pourra ultérieurement proposer de lui apporter – doit recevoir l'approbation formelle du Conseil.

Le Président du Conseil d'Administration prépare, organise et dirige les travaux de celui-ci, il arrête l'ordre du jour de ses réunions, il communique aux administrateurs toutes les informations nécessaires à l'exercice de leur mission, il veille au bon fonctionnement des organes de la Société, à la bonne exécution des décisions prises par le Conseil et au respect des règles de bonne conduite adoptées par Capgemini. Il préside l'Assemblée générale des actionnaires et lui rend compte du fonctionnement, des travaux et des décisions du Conseil (voir la section 2.1.2 pour une description détaillée du rôle et des missions du Président du Conseil d'Administration).

Le Vice-Président : en cas d'absence du Président, il préside les séances du Conseil d'Administration et de l'Assemblée générale.

Un Administrateur Référent est impérativement désigné parmi les administrateurs indépendants en cas d'unicité des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur général ou en cas de dissociation des fonctions lorsque la présidence du Conseil d'Administration est confiée à un administrateur ne pouvant être qualifié d'indépendant au sens du Code AFEP-MEDEF.

Les missions et la composition des Comités Spécialisés sont décrits en section 2.2.4. Le rôle et les prérogatives de l'Administrateur Référent sont détaillés à la section 2.1.2.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, sous réserve des limitations décrites à la section 2.1.2. Il peut éventuellement se faire assister dans ses missions par des **Directeurs généraux délégués**.

Déontologie des administrateurs

Le règlement intérieur du Conseil indique les principales obligations du Code d'Éthique que les administrateurs de Capgemini SE s'engagent à respecter tout au long de leur mandat.

Un extrait du Code d'Éthique figurant dans le règlement intérieur du Conseil est repris ci-dessous :

« Les administrateurs (ainsi que toute autre personne assistant à ses réunions ou à celles de ses comités) sont astreints à une obligation générale de confidentialité s'appliquant aux discussions et décisions du Conseil et de ses comités ainsi qu'aux informations de nature confidentielle ou présentées comme telles par le Président-directeur général ou le Président (selon le cas), ou par tout autre administrateur. Chaque administrateur s'engage à respecter les obligations suivantes, sauf s'il a communiqué par écrit au Président-directeur général ou au Président (selon le cas) une objection à l'une ou plusieurs d'entre elles :

1. Bien qu'étant eux-mêmes actionnaires, les administrateurs représentent l'ensemble des actionnaires et doivent agir en toutes circonstances dans l'intérêt de la Société. Ils ont l'obligation de faire part au Président du Comité Éthique et Gouvernance ou au Conseil de toute situation de conflit d'intérêt ponctuel (même potentiel) ainsi que de s'abstenir d'assister au débat et de participer au vote de la délibération correspondante. Ils doivent proposer leur démission en cas de conflit d'intérêt permanent. Les administrateurs tiennent le Président du Comité Éthique et Gouvernance informé des affaires entre la Société et les sociétés ou structures avec lesquelles ils sont liés ainsi que des propositions de mandats dont ils font l'objet (voir 3 ci-dessous) pour s'assurer de leur compatibilité avec les mandats et fonctions exercés au sein de la Société.
2. Chaque administrateur s'engage à détenir (ou acquérir dans les 6 mois suivant son élection) un nombre d'actions de la Société au moins égal à 500. Les actions acquises pour satisfaire à cette obligation doivent être détenues sous la forme nominative. Cette obligation ne s'applique pas aux administrateurs représentant les salariés et les salariés actionnaires.
3. Les administrateurs doivent consacrer à leurs fonctions le temps et l'attention nécessaires. Les administrateurs ne peuvent exercer qu'un maximum de quatre autres mandats dans des sociétés cotées françaises ou étrangères extérieures au groupe Capgemini et plus généralement se conformer à l'ensemble des réglementations en vigueur en matière de limitation du nombre de mandats d'administrateur détenus par une même personne. Le Directeur général, les éventuels Directeurs généraux délégués ne peuvent exercer plus de deux autres mandats d'administrateur dans des sociétés cotées françaises ou étrangères extérieures au groupe Capgemini ; ils doivent recueillir l'avis du Conseil avant d'accepter un nouveau mandat social dans une société cotée. En ce qui

concerne le Président dissocié, le Conseil peut formuler des recommandations spécifiques eu égard à son statut. Au cours de son mandat d'administrateur de la Société, l'administrateur doit tenir informé le Président du Conseil des propositions de mandat qu'il souhaiterait exercer dans d'autres sociétés françaises ou étrangères et de participation aux comités du Conseil de ces sociétés, ainsi que de toute modification à ces mandats ou participations à ces comités. Lorsque le Président du Conseil exerce également les fonctions de Directeur général, il porte ces informations à la connaissance du Président du Comité Éthique et Gouvernance. Le Président informe le Conseil des mandats acceptés.

4. Les membres du Conseil d'Administration doivent être assidus et participer à toutes les séances du Conseil et des comités auxquels ils appartiennent ainsi qu'aux Assemblées générales d'actionnaires. La Société publie dans son Document d'Enregistrement Universel annuel le taux de participation individuel des administrateurs aux séances du Conseil et des comités dont ils sont membres, ainsi que le taux moyen de participation à ceux-ci.
5. Les administrateurs ont l'obligation de se tenir informés de la situation de la Société et de son évolution. À cet effet, ils peuvent se faire communiquer dans les délais appropriés par le Président les informations indispensables à une intervention utile sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil. S'agissant des informations non publiques acquises dans le cadre de leurs fonctions, les administrateurs sont astreints à un véritable secret professionnel dépassant la simple obligation de discrétion prévue par la loi.
6. En application des dispositions légales et réglementaires relatives aux opérations d'initiés telles qu'instituées notamment par le Code monétaire et financier et par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les membres du Conseil d'Administration doivent s'abstenir :
 - d'effectuer des opérations sur les titres (y compris les instruments financiers dérivés) des sociétés pour lesquelles (et dans la mesure où) ils disposent de par leurs fonctions de membres du Conseil d'Administration de la Société d'informations privilégiées, et
 - de procéder à toute opération directe, indirecte ou au moyen d'instruments dérivés portant sur les titres de la Société :
 - pendant une période commençant le trentième jour calendaire précédant l'annonce des résultats semestriels et des résultats annuels et se terminant après la clôture du jour de bourse de ladite annonce,
 - et pendant une période commençant le quinzième jour calendaire précédant l'annonce de l'information trimestrielle et se terminant après la clôture du jour de bourse de ladite annonce.

7. Conformément aux dispositions du Code monétaire et financier et du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, chaque administrateur doit déclarer par voie électronique à l'Autorité des marchés financiers (AMF) et

à la Société les opérations qu'il effectue sur les titres de la Société, et ce dans un délai de 3 jours ouvrés suivant leur réalisation.»

Le Conseil s'attache à respecter et à faire respecter l'ensemble des règles de « bonne gouvernance » en même temps qu'un certain nombre de valeurs auxquelles chacun de ses membres a solennellement adhéré. C'est ainsi qu'à son initiative, une Charte Éthique a été rédigée et remise à tous les collaborateurs du Groupe (et obligatoirement signé par chaque nouvel embauché) avec pour principaux objectifs :

- de faire respecter par l'ensemble des sociétés du Groupe un certain nombre de règles de conduite et notamment une parfaite intégrité dans la conduite des affaires et le management des collaborateurs;
- de mettre en place des dispositifs permettant d'empêcher, de combattre et de sanctionner tout manquement caractérisé aux valeurs du Groupe aussi bien qu'aux lois et règlements en vigueur dans le pays concerné ;
- de donner un cadre institutionnel aux actions, aux contrôles et aux moyens dissuasifs qu'il sera nécessaire de mettre en œuvre pour traiter les problèmes révélés par ces dispositifs.

Le compte rendu des travaux du Comité Éthique et Gouvernance (voir la section 2.2.4 ci-après) détaille les actions entreprises en 2023 par la Direction Éthique et la Direction Conformité ainsi que la mise en œuvre de la Charte Éthique. À l'occasion de sa mise à jour début 2019, chacun des administrateurs a de nouveau signé la Charte, matérialisant ainsi son adhésion et son soutien (tant individuel que collectif) à l'ensemble des dispositions qu'elle contient. La mise en œuvre en 2023 par le Groupe de ses Programmes Éthique et Conformité est détaillée en section 4.2.

Formation des administrateurs

Le Conseil d'Administration est informé de l'évolution des marchés, de l'environnement concurrentiel et des principaux enjeux auxquels l'entreprise est confrontée, y compris dans le domaine de la responsabilité sociale et environnementale.

Intégration des nouveaux administrateurs

Capgemini veille à ce que les administrateurs rejoignant le Conseil bénéficient d'une formation sur les spécificités du Groupe, ses métiers et ses secteurs d'activités, notamment au travers de rencontres avec différents membres de la Direction générale. Les nouveaux administrateurs sont également guidés sur les spécificités du Conseil d'Administration de la Société lors de différents entretiens avec le Président du Conseil d'Administration, le Directeur général, l'Administrateur Référent, les Présidents des comités, le Secrétaire du Conseil et les membres du Comité Exécutif du Groupe. Par ailleurs, les nouveaux membres rejoignant le Comité d'Audit et des Risques bénéficient d'une information sur les particularités comptables, financières et opérationnelles de la Société.

Formation continue

Capgemini veille à ce que les administrateurs aient une connaissance suffisante du Groupe, de son écosystème et de ses enjeux. Ainsi, les membres du Conseil sont amenés à rencontrer régulièrement les membres du Comité de Direction générale à l'occasion de réunions du Conseil et des comités. Ils sont également invités aux « Rencontres » du Groupe, événement périodique qui réunit pendant quelques jours près de 500 principaux dirigeants et talents émergents du Groupe. Par ailleurs, chaque année une séance du Conseil est consacrée à la stratégie sous forme de séminaire et associant les principaux dirigeants du Groupe aux réflexions du Conseil. Ces séminaires permettent également aux administrateurs de parfaire de façon continue leur compréhension des enjeux du Groupe au travers de présentations thématiques et de visites de sites.

Par ailleurs, le Conseil veille à organiser tout au long de l'année différentes sessions de formation continue spécifiques afin de permettre aux administrateurs d'approfondir leur connaissance à la fois du Groupe (par des présentations de son écosystème, de ses enjeux, de ses métiers, de ses offres ou de certaines de ses régions), de son environnement concurrentiel ainsi que des dernières tendances en termes de disruption des marchés et d'évolutions technologiques. En 2023, des présentations ont été effectuées avant ou durant les réunions du Conseil d'Administration et à l'occasion du séminaire stratégique annuel. Elles ont notamment porté sur les dernières tendances technologiques (intelligence artificielle générative, quantique et nouvelles technologies dans les services financiers), les enjeux liés à l'attraction et la rétention des talents, la cybersécurité ou encore l'environnement concurrentiel du Groupe. Des présentations plus opérationnelles portant sur la stratégie du Groupe dans le secteur des Biens de consommation, la ligne de métier « *Cloud Infrastructure Services* », le portefeuille d'offres du Groupe, les offres du Groupe concernant le développement durable et l'Industrie Intelligente, ainsi que sur les activités du Groupe aux États-Unis ont également été effectuées.

En 2023, les membres du Conseil ont également bénéficié d'une présentation approfondie de la stratégie climat et du programme zéro émission nette du Groupe, en complément de la séance annuelle dédiée au suivi de la mise en œuvre de la stratégie RSE du Groupe.

Par ailleurs, les administrateurs représentant les salariés et les salariés actionnaires, ainsi que les dirigeants mandataires sociaux suivent les formations obligatoires du Groupe, portant notamment sur la lutte contre la corruption, l'éthique, la cybersécurité, la concurrence, la propriété intellectuelle, la protection des données personnelles ou encore le développement durable. Les administrateurs indépendants ont indiqué avoir suivi des formations au titre de leurs autres fonctions exécutives, notamment en anti-corruption, éthique et développement durable.

Enfin, les administrateurs qui en font la demande ainsi que les administrateurs représentant les salariés bénéficient régulièrement de formations externes spécifiques permettant l'acquisition et le perfectionnement de connaissances et techniques nécessaires à l'exercice de leur mandat.

2.2.2 Travaux du Conseil d'Administration en 2023

Réunions du Conseil d'Administration

Nombre et taux de participation

Le Conseil se réunit au moins six fois par an sur convocation de son Président et selon un calendrier décidé en commun très en amont. Ce calendrier peut être modifié en cours d'année si plusieurs administrateurs le demandent ou si des événements imprévus le justifient.

En 2023, le Conseil s'est réuni **8 fois** durant l'exercice (y compris par visioconférence et audioconférence), cinq fois au cours du premier semestre et trois fois au cours du second.

La réunion du Conseil consacrée essentiellement à la stratégie du Groupe s'est tenue les 14 et 15 juin 2023, sous la forme de séminaire.

Par ailleurs, le Conseil a tenu **deux sessions exécutives** sous la présidence de l'Administrateur Référent auxquelles tous les administrateurs ont participé à l'exception du Directeur général. Ces sessions exécutives, outre la rémunération et la performance du Directeur général au cours de l'exercice passé, ont également porté sur des sujets de gouvernance, sur l'évaluation interne du Conseil ainsi que sur les priorités stratégiques à mettre en œuvre dans le cadre de la fixation des objectifs de la rémunération du Directeur général pour l'exercice à venir.

Le **taux moyen de participation** aux réunions du Conseil a atteint 93 %, démontrant l'implication et la disponibilité dont les administrateurs ont fait preuve tout au long de l'exercice sur des sujets particulièrement engageants pour le Groupe. Les taux individuels de participation des administrateurs aux séances du Conseil d'Administration et des comités dont ils sont membres figurent dans le tableau ci-dessous.

Nombre de réunions du Conseil d'Administration et des comités en 2023 et assiduité des administrateurs à ces réunions

	Conseil d'Administration	Comité Éthique et Gouvernance	Comité Stratégie et RSE	Comité d'Audit et des Risques	Comité des Rémunérations
Nombre total de réunions	8	4	5	7	4
Taux de participation moyen	93 %	100 %	93 %	96 %	95 %

Assiduité des administrateurs

Nom	Conseil d'Administration		Comité Éthique et Gouvernance		Comité Stratégie et RSE		Comité d'Audit et des Risques		Comité des Rémunérations	
	Nb de réunions	%	Nb de réunions	%	Nb de réunions	%	Nb de réunions	%	Nb de réunions	%
Paul Hermelin	8	100 %	-	-	5	100 %	-	-	-	-
Aïman Ezzat	8	100 %	-	-	5	100 %	-	-	-	-
Xiaoqun Clever ⁽¹⁾	3/3	100 %	-	-	-	-	3/3	100 %	-	-
Megan Clarken ⁽²⁾	3/5	60 %	-	-	1/2	50 %	-	-	-	-
Ulrica Fearn ⁽³⁾	3/5	60 %	-	-	-	-	4/4	100 %	-	-
Maria Ferraro	8	100 %	-	-	-	-	6	86 %	-	-
Pierre Goulaieff	8	100 %	-	-	-	-	-	-	4	100 %
Siân Herbert-Jones	8	100 %	4	100 %	-	-	7	100 %	-	-
Hervé Jeannin	8	100 %	-	-	5	100 %	-	-	-	-
Belen Moscoso del Prado	7	88 %	-	-	-	-	-	-	4	100 %
Xavier Musca	8	100 %	4	100 %	-	-	7	100 %	-	-
Frédéric Oudéa	8	100 %	4	100 %	-	-	-	-	-	-
Patrick Pouyanné	8	100 %	4	100 %	-	-	-	-	4	100 %
Olivier Roussat	7	88 %	-	-	5	100 %	-	-	-	-
Tanja Rueckert ⁽⁴⁾	2/3	67 %	-	-	3/3	100 %	-	-	-	-
Kurt Sievers	6	75 %	-	-	4	80 %	-	-	3	75 %
Lucia Sinapi-Thomas	8	100 %	-	-	-	-	-	-	4	100 %

(1) Le mandat de M^{me} Xiaoqun Clever, qui arrivait à échéance lors de l'Assemblée générale du 16 mai 2023, n'a pas été renouvelé.

(2) M^{me} Megan Clarken a été nommée administrateur lors de l'Assemblée générale du 16 mai 2023 et membre du Comité Stratégie et RSE à cette même date.

(3) M^{me} Ulrica Fearn a été nommée administrateur lors de l'Assemblée générale du 16 mai 2023 et membre du Comité d'Audit et des Risques à cette même date.

(4) À la suite d'une évolution de ses responsabilités au sein de Bosch, M^{me} Tanja Rueckert a décidé de se retirer du Conseil d'Administration avec effet à l'issue de l'Assemblée générale du 16 mai 2023.

Organisation et préparation

Dans la convocation envoyée aux administrateurs deux semaines avant la date de la réunion, figure l'ordre du jour arrêté après que le Président du Conseil d'Administration ait consulté l'Administrateur Référent et celui ou ceux des administrateurs qui lui ont proposé des points spécifiques à discuter en Conseil.

Conformément au règlement intérieur du Conseil d'Administration, un dossier préparatoire est adressé aux administrateurs dans la semaine précédant la réunion du Conseil.

Par ailleurs, les communiqués de presse majeurs (signature de grands contrats, d'alliances...) diffusés par la Société ainsi que les études d'analystes financiers portant sur Capgemini ou le secteur sont régulièrement portés à la connaissance des administrateurs.

Les documents relatifs au Conseil d'Administration ainsi que les informations précitées sont communiqués par la voie d'une plateforme sécurisée accessible uniquement par les membres du Conseil d'Administration au moyen d'un mot de passe individualisé. Cette plateforme est hébergée sur un serveur situé en France. En 2015, cette plateforme, utilisée pour le Conseil comme pour les comités, avait été revue et modernisée pour répondre aux souhaits des administrateurs de la rendre plus mobile, accessible quel que soit le lieu et encore davantage sécurisée.

Activités du Conseil au cours de l'exercice 2023

L'ordre du jour des séances du Conseil d'Administration est déterminé avec la préoccupation de donner aux administrateurs une vue d'ensemble de la situation du Groupe mais aussi au regard des principes de gouvernance du Groupe qui, en application des textes en vigueur comme du règlement intérieur du Conseil, supposent une décision de leur part sur des sujets particuliers.

Stratégie et organisation du Groupe, RSE	Gouvernance	Finance
<ul style="list-style-type: none"> — Revue des indicateurs de suivi des orientations stratégiques à moyen terme du Groupe — Opportunités de croissance externe et analyse de celles-ci — Revue des principales évolutions de marché, technologiques et de l'environnement concurrentiel — Stratégie dans l'Industrie Intelligente, en matière d'offres de développement durable et d'intelligence artificielle générative — Suivi de la mise en œuvre de la stratégie RSE, dont la stratégie climat 	<ul style="list-style-type: none"> — Évolution de la composition du Conseil et des comités — Préparation de l'Assemblée générale — Évaluation interne du Conseil — Suivi du dialogue avec les actionnaires et les agences de conseil en vote — Revue du processus de succession des dirigeants mandataires sociaux et du dispositif de succession en situation d'urgence 	<ul style="list-style-type: none"> — Budget — Ambitions financières à moyen terme — Programme de rachat d'actions — Communication financière
Performance du Groupe	Audit et Risques	Gestion des talents, diversité et rémunérations
<ul style="list-style-type: none"> — Performance et activités du Groupe — Suivi du « <i>New Normal</i> » — Suivi de la satisfaction client 	<ul style="list-style-type: none"> — Comptes statutaires 2022 — Comptes consolidés 2022 et du 1^{er} semestre 2023 — Suivi des risques (dont cartographie) — Contrôle interne et Audit Interne — Suivi des différentes actions du Groupe en matière d'éthique et de conformité 	<ul style="list-style-type: none"> — Suivi de la gestion des talents du Groupe — Politique de diversité des instances dirigeantes — Suivi du processus de succession des dirigeants du Groupe hors Directeur général et de préparation de potentiels dirigeants — Rémunération des dirigeants mandataires sociaux, ratio d'équité — Attributions d'actions de performance et d'actions gratuites — Nouveau plan d'actionnariat salarié

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a tenu deux sessions exécutives en 2023 sous la présidence de l'Administrateur Référent auxquelles tous les administrateurs ont participé à l'exception du Directeur général. Ces sessions exécutives, outre la rémunération et la performance du Directeur général au cours de l'exercice passé,

ont également porté sur des sujets de gouvernance, sur l'évaluation interne du Conseil ainsi que sur les priorités stratégiques à mettre en œuvre dans le cadre de la fixation des objectifs de la rémunération du Directeur général pour l'exercice à venir.

Compte rendu de l'activité de l'Administrateur Référent en 2023

M. Frédéric Oudéa a été nommé Administrateur Référent et Président du Comité Éthique et Gouvernance à l'issue de l'Assemblée générale du 20 mai 2021. Compte tenu du renouvellement de son mandat

d'administrateur par l'Assemblée générale du 19 mai 2022, il a été renouvelé en qualité d'Administrateur Référent et Président du Comité Éthique et Gouvernance à l'issue de cette Assemblée.

Au cours de l'exercice 2023, les missions de l'Administrateur Référent ont été les suivantes :

Préparation des réunions du Conseil d'Administration	Implication dans la préparation des réunions du Conseil d'Administration, notamment sur les différents aspects gouvernance soumis au Conseil d'Administration et consultation par le Président du Conseil d'Administration sur les ordres du jour de chaque réunion du Conseil.
Évaluation interne du Conseil d'Administration et des comités	Conduite, fin 2023 et début 2024, de l'évaluation interne du Conseil et de ses comités au titre de l'exercice 2023 au travers d'un questionnaire et d'entretiens individuels avec chacun des membres du Conseil (voir la section 2.2.3).
Prévention des conflits d'intérêts/Qualification des administrateurs indépendants	Être tenu informé des relations d'affaires entre la Société et les sociétés ou structures avec lesquelles les administrateurs sont liés ainsi que des propositions de mandats dont ils font l'objet, et ce, afin d'éviter toute situation éventuelle de conflit d'intérêts. Revue annuelle des critères d'indépendance des administrateurs.
Composition du Conseil d'Administration	Mener, dans le cadre du Comité Éthique et Gouvernance, la procédure de recherche de candidatures en amont de l'Assemblée générale du 16 mai 2023 ayant nommé deux nouveaux administrateurs. Initier la réflexion sur la composition du Conseil en vue de l'Assemblée générale du 16 mai 2024.
Dialogue avec les actionnaires	Rencontrer conjointement avec le Président du Conseil d'Administration, plusieurs investisseurs institutionnels afin de leur présenter notamment les principes de gouvernance, les politiques de rémunération ou encore la politique ESG de Capgemini dans le cadre du dialogue entre la Société et ses actionnaires ; ces échanges ont fait l'objet d'un rapport au Comité Éthique et Gouvernance, dont est membre par ailleurs le Président du Comité des Rémunérations, ainsi qu'au Conseil d'Administration.
Présidence de deux sessions exécutives (réunions hors la présence du Directeur général)	Présidence de deux sessions exécutives du Conseil au cours de l'année 2023 ayant porté sur l'évaluation de la performance du dirigeant mandataire social au titre de l'exercice 2023, les priorités stratégiques à mettre en œuvre dans le cadre de la fixation des objectifs de rémunération variable du dirigeant mandataire social, l'évaluation interne du Conseil et la gouvernance.

Par ailleurs, l'Administrateur Référent, en la personne de M. Oudéa, a rendu compte aux actionnaires de la Société de son action ainsi que de l'activité du Conseil et de ses comités au titre de l'exercice 2022 lors de l'Assemblée générale du 16 mai 2023, conformément au Règlement intérieur du Conseil d'Administration.

Autorisations financières

Un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2023 figure à la section 6.1.2 du présent Document d'Enregistrement Universel.

2.2.3 Évaluation du Conseil d'Administration

Évaluation externe 2022 : conclusions et actions mises en place en 2023

Conformément au rythme triennal recommandé par le Code AFEP-MEDEF, une évaluation formalisée du Conseil et de ses comités a été réalisée à la fin de l'exercice 2022 avec l'aide d'un consultant externe sous la responsabilité de l'Administrateur Référent, garant de la confidentialité des opinions exprimées, de l'objectivité des analyses et de la liberté d'esprit de l'évaluateur dans l'expression de ses recommandations. Elle a permis de suivre l'évolution du fonctionnement du Conseil par rapport à la dernière évaluation externe conduite en 2019.

Par souci d'indépendance et afin d'éviter tout conflit d'intérêt, il a été décidé de retenir un cabinet qui n'intervient pas, par ailleurs, pour le compte du Groupe en matière de recrutement d'administrateurs.

L'évaluation a donc été conduite par M. Jean-Philippe Saint-Geours, Directeur associé du cabinet « Leaders Trust International », qui avait procédé à l'ensemble des évaluations externes triennales réalisées depuis 2008, ce qui permet une mise en perspective des évolutions réalisées lors ou restant à accomplir tout en facilitant un dialogue confiant avec les membres du Conseil d'Administration et de la direction.

À la suite de cette évaluation, présentée de façon détaillée dans le Document d'Enregistrement Universel 2022 de la Société, les actions suivantes ont été mises en œuvre en 2023 pour les trois priorités arrêtées par le Conseil d'Administration :

Priorités 2023

Actions mises en œuvre

Suivi des orientations stratégiques

- Poursuite de l'implication renforcée du Conseil dans la définition et le suivi des priorités stratégiques, notamment grâce à la mise en place d'indicateurs de suivi
- Le séminaire stratégique, qui s'est tenu les 14 et 15 juin 2023, a été l'occasion de présentations et d'échanges sur les chantiers stratégiques en cours et de faire un point sur les indicateurs de suivi des orientations stratégiques à moyen terme du Groupe approuvés par le Conseil d'Administration en décembre 2022. Par ailleurs, différentes présentations ont été faites au cours de l'exercice 2023 afin de permettre aux administrateurs de suivre la mise en œuvre des priorités stratégiques à moyen terme.

Gestion des talents

- Poursuite du suivi du développement et de la rétention des talents du Groupe
- Une présentation sur les actions mises en œuvre afin d'attirer et retenir les talents a été transmise aux administrateurs dans le cadre du séminaire stratégique des 14 et 15 juin 2023 ayant permis une séance de questions/réponses constructive avec les administrateurs. Par ailleurs, un point annuel est fait par le Conseil sur la gestion des talents ainsi que la politique de diversité des instances dirigeantes.

Développement durable

- Approfondissement du suivi de la stratégie d'offres durables du Groupe auprès de ses clients ; poursuite du suivi de la stratégie RSE du Groupe et notamment de la stratégie climat
- Une présentation détaillée des offres durables du Groupe a été effectuée à l'occasion du séminaire stratégique des 14 et 15 juin 2023, avec un focus sur les services proposés aux clients du Groupe afin de les accompagner dans leur démarche de décarbonation.

Par ailleurs, les administrateurs ont bénéficié en mai 2023 d'une formation sur la stratégie climat et le programme zéro émission nette du Groupe, en complément de la séance annuelle dédiée au suivi de la mise en œuvre de la stratégie RSE du Groupe.

Évaluation interne 2023 :
conclusions et priorités pour 2024

Au titre de 2023, l'Administrateur Référent a conduit une évaluation interne portant essentiellement sur la composition du Conseil d'Administration, son fonctionnement et la contribution individuelle des administrateurs.

Un questionnaire a été adressé à tous les administrateurs à la fin de l'année 2023. Ce questionnaire a porté à la fois sur la composition du Conseil et sur le fonctionnement du Conseil d'Administration et celui du ou des Comités auxquels ils ou elles appartenaient. Il a également permis de faire le point sur les actions mises en œuvre en 2023 à la suite de l'évaluation externe de 2022.

L'Administrateur Référent s'est par la suite entretenu individuellement avec chacun des membres du Conseil d'Administration, avec la garantie d'un respect total de l'anonymat, afin d'échanger sur les commentaires ressortant de ce questionnaire ainsi que pour évoquer la contribution effective de chacun aux travaux du Conseil. Les évaluations de la contribution effective de chacun ont par ailleurs fait l'objet de restitutions individuelles par l'Administrateur Référent.

À l'occasion de cette évaluation, les administrateurs ont considéré la composition du Conseil comme étant équilibrée au regard des enjeux du Groupe et des objectifs que s'est fixé le Conseil pour la période 2022-2026.

Les administrateurs ont exprimé leur satisfaction sur le fonctionnement du Conseil et des Comités et notamment sur le passage à l'anglais comme langue de travail du Conseil, sur la qualité des documents communiqués en amont des réunions ainsi que sur le niveau d'information transmise concernant la stratégie, le suivi de la performance et les leviers de compétitivité du Groupe. L'évaluation a par ailleurs confirmé la grande collégialité des travaux du Conseil et l'esprit d'ouverture des débats.

L'organisation de sessions de formation continue a été appréciée ainsi que les focus faits à l'occasion de réunions du Conseil sur l'intelligence artificielle générative et les offres durables du Groupe. Enfin, l'augmentation du nombre de sessions exécutives hors réunion du Conseil a été perçue positivement.

Certains axes de progrès ont par ailleurs été exprimés, notamment concernant le suivi des acquisitions et de leur intégration en réunion du Conseil au-delà du suivi fait en Comité Stratégie et RSE, le Conseil souhaitant par ailleurs poursuivre le suivi renforcé des priorités stratégiques moyen terme du Groupe ainsi que le suivi de la gestion des Talents et des plans de succession.

Compte tenu de cette évaluation, le Conseil d'Administration a souhaité arrêter les priorités suivantes pour l'exercice 2024 :

— Suivi des orientations stratégiques à moyen terme

Poursuite de l'implication renforcée du Conseil dans la définition et le suivi des priorités stratégiques, à la fois à l'occasion du séminaire stratégique annuel et des réunions du Conseil.

— Suivi des acquisitions

Approfondissement du suivi des acquisitions et de leur intégration au niveau du Conseil d'Administration, en complément du suivi effectué par le Comité Stratégie et RSE.

— Gestion des Talents

Implication encore accrue du Comité Éthique et Gouvernance et du Conseil d'Administration sur les questions de gestion des talents et de suivi des plans de succession. Poursuite de l'organisation de rencontres avec les dirigeants opérationnels du Groupe à l'occasion de réunions du Conseil ou de sessions de formation.

2.2.4 Rôle et composition des quatre Comités Spécialisés

2



NB : Information à jour au 31 décembre 2023.

Composition au 31 décembre 2023

Membres	Taux individuel de participation
Xavier Musca (Président) ⁽¹⁾	100 %
Ulrica Fearn ^{(1) (2)}	100 %
Maria Ferraro ⁽¹⁾	86 %
Siân Herbert-Jones ⁽¹⁾	100 %

(1) Indépendant.

(2) M^{me} Ulrica FEARN a été nommée membre du Comité d'Audit et des Risques à la suite de sa nomination en qualité d'administrateur par l'Assemblée générale du 16 mai 2023.

Missions du comité

Depuis le 7 décembre 2016, les missions du Comité d'Audit ont été modifiées afin d'y renforcer le suivi de la gestion des risques et de tirer les conséquences de la réforme européenne de l'audit légal, le comité prenant à cette occasion sa dénomination actuelle de Comité d'Audit et des Risques.

Cette évolution des missions du comité faisait suite au souhait exprimé par les administrateurs d'améliorer les travaux de suivi des risques en y associant le Conseil d'Administration et le Comité d'Audit.

Conformément aux prescriptions de l'article L. 823-19 du Code de commerce, de la recommandation émise par l'Autorité des marchés financiers le 22 juillet 2010 et des meilleures pratiques de place, les missions du Comité d'Audit et des Risques au cours de l'exercice 2023 ont été de trois ordres.

Premièrement, le Comité d'Audit et des Risques assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle de l'information comptable et financière. Il suit le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité. Il examine les projets de comptes annuels et semestriels consolidés du Groupe, les comptes annuels de la société Capgemini SE ainsi que la présentation faite par la direction décrivant les principales options comptables retenues et les engagements hors-bilan significatifs de la Société.

Enfin, à la suite de la dernière modification de son règlement intérieur en mars 2019, il s'assure de l'existence d'un processus rigoureux d'élaboration de l'information extra-financière du Groupe et procède à une revue du projet de déclaration de performance extra-financière.

Deuxièmement, le Comité d'Audit et des Risques s'assure de l'existence et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de l'Audit Interne ainsi que de la gestion des risques les plus significatifs auxquels le Groupe peut être confronté dans le cadre de ses activités (tels que les risques financiers, juridiques, opérationnels, sociaux et environnementaux ainsi que les mesures prises en conséquence). À la suite du renforcement de ses missions sur le suivi des risques, il doit notamment procéder au moins une fois par an à une revue d'ensemble des principaux risques auxquels le Groupe peut être confronté, notamment par l'examen d'une cartographie des risques établie et mise à jour par le Comité des Risques de la Direction générale.

Enfin, le comité assure le suivi du contrôle légal des comptes consolidés annuels et semestriels du Groupe et des comptes annuels de la Société, veille à l'indépendance des Commissaires aux Comptes et généralement assure le suivi de la réalisation de leurs missions.

S'il le juge utile ou nécessaire, le Comité d'Audit et des Risques peut se faire assister d'experts dûment mandatés à cet effet.

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 13 février 2024, a désigné le Comité d'Audit et des Risques comme le Comité spécialisé en charge des missions relatives à l'information en matière de durabilité, suite à la transposition en droit français de la directive 2022/2464 du 14 décembre 2022 dite « *Corporate Sustainability Reporting Directive* ». Ces missions s'exercent à compter du 1^{er} janvier 2024.

Composition et participation

Au 31 décembre 2023, ce comité est composé de quatre administrateurs, tous indépendants : **M. Xavier Musca** (Président), **M^{me} Ulrica Fearn**, **M^{me} Maria Ferraro** et **M^{me} Siân Herbert-Jones**.

M^{me} Xiaoqun Clever était membre du comité jusqu'au 16 mai 2023. Elle a assisté à toutes les réunions du comité pour la période allant du 1^{er} janvier au 16 mai 2023.

Le parcours des membres du Comité d'Audit et des Risques leur permet de bénéficier des compétences financières et comptables nécessaires à l'accomplissement de leur mission. C'est ainsi que M. Xavier Musca a acquis une grande connaissance des domaines financiers et bancaires français et internationaux tout au long de sa carrière dans l'administration, les cabinets ministériels et le secteur privé. M^{me} Siân Herbert-Jones a été Directrice Financière de Sodexo de 2001 à 2016. M^{me} Maria Ferraro a un parcours professionnel en tant que Directrice Financière au sein de groupes internationaux dans différents secteurs dont celui de l'industrie intelligente qui lui permet d'apporter une expertise financière doublée d'une compréhension métier. M^{me} Ulrica Fearn a acquis tout au long de sa carrière une solide expérience financière en tant que Directrice Financière d'entreprises internationales majeures dans des secteurs qui s'appuient sur la technologie pour leur transformation durable (énergie, télécommunication, biens de consommation et commerce).

Ce comité s'est réuni sept fois en 2023 et le taux de participation a été de 96 %.

Travaux du comité en 2023

Le comité a examiné les comptes annuels de la société mère Capgemini SE, les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2022, les comptes consolidés semestriels du Groupe au 30 juin 2023 et le budget 2023.

Concernant les comptes consolidés 2022, le comité a suivi la valorisation des écarts d'acquisitions, la provision pour retraite et engagements assimilés, l'analyse des autres produits et charges opérationnels, l'application des interprétations de l'IFRIC (*Interpretation Committee* des IFRS) notamment sur les contrats de type « SaaS », la mise au format du *reporting* électronique (ESEF), l'évolution du taux d'imposition et l'application de la norme IFRS 2.

Les Commissaires aux Comptes ont fait part au comité de la qualité du suivi comptable des projets ainsi que de la bonne maîtrise du processus d'arrêté des comptes et de son anticipation.

En ce qui concerne les travaux du comité relatifs à la supervision de la gestion des risques, le comité a pris connaissance de la mise à jour annuelle de la cartographie des risques sur la base d'entretiens réalisés avec une cinquantaine de dirigeants du Groupe ou de collaborateurs traitant de problématiques de risques spécifiques. Ce travail a de nouveau confirmé quatorze risques critiques pour lesquels des plans d'actions sont élaborés, suivis par des responsables de risques, et revus par le Comité des Risques de la Direction générale. Des responsables de certains risques critiques (risques cyber ; ralentissement du marché ; risques pays/violences politiques et catastrophes naturelles ; risques liés à la sûreté et à la

sécurité des personnes ; non-conformité aux lois et/ou modifications défavorables des réglementations) ont présenté au Comité d'Audit et des Risques un état sur la gestion de ces risques.

Le Comité d'Audit et des Risques a également procédé à l'audition :

- du Directeur de l'Audit Interne qu'il a interrogé sur les méthodes de travail, le planning, les domaines d'intervention, les ressources, les conclusions des audits effectués au cours de l'exercice et le suivi des recommandations ;
- du Directeur Production/Méthodes et Supports qu'il a plus particulièrement questionné sur l'impact sur le compte d'exploitation des grands contrats qui font l'objet d'un suivi particulier et sur les grandes tendances et causes racines de déviation des projets ;
- du Directeur en charge de la gestion des risques d'avant-vente qu'il a interrogé sur les activités du « Comité des Engagements » durant la période et les caractéristiques des propositions commerciales majeures ;
- du Responsable de la mise en œuvre de la réglementation sur la Taxonomie européenne qu'il a questionné sur l'approche suivie et les premiers résultats.

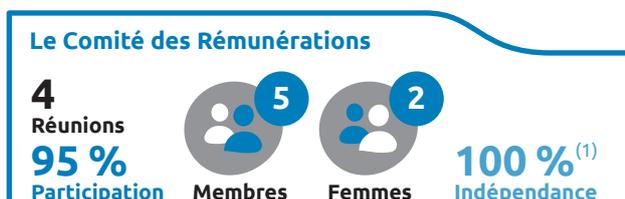
Le comité a revu le projet de déclaration de performance extra-financière et a auditionné les représentants de l'organisme tiers indépendant chargé d'émettre un rapport sur cette déclaration (OTI). Le comité a revu la méthodologie suivie concernant la mise en œuvre du règlement taxonomie ainsi que la méthodologie applicable à la déclaration de performance extra-financière. Le comité a également auditionné la Responsable de la mise en œuvre de la Directive CSRD sur les rapports de durabilité pour comprendre l'approche suivie par le Groupe.

Le comité a prévu, comme chaque année, d'auditionner le Directeur fiscal sur les grandes évolutions à venir au sein de l'environnement dans lequel opère le Groupe ainsi que sur sa politique fiscale.

Le comité a rencontré les Commissaires aux Comptes ainsi que l'OTI lors d'une réunion se tenant hors la présence des dirigeants et dédiée à l'approche d'audit, aux points clés de l'audit, au périmètre de l'audit, à son planning, aux seuils de matérialité et à la revue du contrôle interne ainsi qu'à l'approche d'audit de la déclaration de performance extra-financière.

Le comité a aussi revu une présentation spécifique relative à la gestion des provisions pour retraite et engagements assimilés.

Enfin le comité a pris connaissance des services autres que la certification des comptes approuvés durant l'exercice et réalisés par les auditeurs externes.



NB : Information à jour au 31 décembre 2023.

(1) Les administrateurs représentant les salariés et les salariés actionnaires ne sont pas pris en compte pour le calcul du taux d'indépendance, conformément au Code AFEP-MEDEF.

Composition au 31 décembre 2023

Membres	Taux individuel de participation
Patrick Pouyanné (Président) ⁽¹⁾	100 %
Pierre Goulaieff	100 %
Belen Moscoso del Prado ⁽¹⁾	100 %
Kurt Sievers ⁽¹⁾	75 %
Lucia Sinapi-Thomas	100 %

(1) Indépendant.

Missions du comité

Depuis le 8 octobre 2014, le Comité des Nominations et Rémunérations a changé de dénomination et se consacre exclusivement à la fixation des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux et à la définition des politiques de rémunération des cadres dirigeants du Groupe et a pris, en conséquence, l'appellation de « Comité des Rémunérations ». Ce comité a plusieurs missions fixées par son règlement.

Il doit, en premier lieu, faire part au Conseil d'Administration de ses propositions sur les rémunérations fixes et variables des dirigeants mandataires sociaux, et, concernant la partie variable, le cas échéant, lui propose une liste détaillée d'objectifs individuels (quantitatifs et qualitatifs), qui permettra une évaluation de la performance et le calcul de la (ou des) composante(s) de cette rémunération variable. Le comité revoit l'information soumise aux actionnaires relative au vote sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux (dite du *Say on Pay*) et est consulté sur les conditions financières en cas de nomination ou de départ d'un dirigeant mandataire social. Il revoit également les informations soumises aux actionnaires relatives au vote de la rémunération des administrateurs et propose au Conseil d'Administration les règles d'attribution ainsi que le montant de l'enveloppe globale.

Le Comité des Rémunérations doit être informé des politiques de rémunération suivies par les sociétés du groupe Capgemini dans la gestion des cadres dirigeants et de l'application de ces politiques au regard de la stratégie à moyen et long terme du Groupe présentée au Conseil d'Administration. Le comité doit également être informé annuellement par la Direction générale de la rémunération (fixe et variable) des membres du Comité Exécutif.

À la suite de la modification de son règlement intérieur en mars 2019, le comité s'assure que la Direction générale met en œuvre une politique et des objectifs de diversité des instances dirigeantes du Groupe. Il s'appuie à cet effet sur les travaux du Comité Stratégie et RSE.

Enfin, le comité étudie différents systèmes permettant une meilleure association des cadres dirigeants aux résultats du Groupe (attribution d'instruments de motivation à long terme, notamment d'actions sous conditions de performance, plans d'épargne, etc.) et propose au Conseil les instruments de motivation qu'il estime utile et possible de mettre en œuvre dans l'ensemble (ou dans certaines) des sociétés du groupe Capgemini.

Composition et participation

Au 31 décembre 2023, ce comité est composé des cinq administrateurs suivants, tous indépendants à l'exception des administrateurs représentant les salariés ou salariés actionnaires (qui ne sont pas pris en compte pour le calcul du taux d'indépendance, conformément au Code AFEP-MEDEF) :

M. Patrick Pouyanné (Président), **M. Pierre Goulaieff** (administrateur représentant les salariés), **M^{me} Belen Moscoso del Prado**, **M. Kurt Sievers** et **M^{me} Lucia Sinapi-Thomas** (administrateur représentant les salariés actionnaires).

Ce comité s'est réuni 4 fois au cours de l'exercice 2023 et le taux moyen de participation a été de 95 %.

Travaux du comité en 2023

Conformément à sa mission, le comité a veillé tout au long de l'exercice 2023 à la cohérence de la politique de rémunération des cadres dirigeants du Groupe. Son Président a régulièrement rendu compte de ses travaux et présenté au Conseil d'Administration des recommandations concernant :

- la cohérence de la politique générale suivie par le Groupe et ses filiales en matière de rémunérations ;
- la rémunération du Président du Conseil ;
- la rémunération du dirigeant mandataire social ainsi qu'une revue de celles des membres du Comité Exécutif, recommandations qui ont porté en début d'année sur :

- l'évaluation de la performance réalisée par le dirigeant mandataire social par rapport aux objectifs qui lui avaient été fixés en début d'exercice précédent,
- le calcul de la partie variable de cette rémunération telle que payée après le vote de l'Assemblée générale en ce qui concerne le dirigeant mandataire social exécutif,
- la détermination de la rémunération fixe et de la partie variable théorique pour l'année suivante, et l'évolution éventuelle de la structure de la rémunération du dirigeant mandataire social exécutif en vue du renouvellement de son mandat,
- le choix et la fixation des objectifs qui, pour l'exercice en cours, serviront de référence pour définir le calcul du montant réel de cette partie variable.

Le comité a étudié le principe et les modalités d'attribution d'actions sous conditions de performance et/ou de présence, s'est assuré de la cohérence des conditions de performance des indicateurs financiers et, en lien avec la politique de responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise, des indicateurs extra-financiers. Il a également étudié le principe et les modalités d'attribution à certains managers de ces actions sous conditions de performance et/ou présence pour accord du Conseil d'Administration lors de sa réunion du 6 novembre 2023 dont l'attribution spécifique aux salariés de sociétés récemment acquises.

Le comité a par ailleurs fait un suivi des plans d'actionnariat salarié du Groupe et s'est tenu régulièrement informé sur l'impact que les évolutions réglementaires pourraient entraîner sur les modalités de rémunérations des dirigeants mandataires sociaux.

Enfin, le comité a fait un suivi de la politique et des objectifs de diversité des instances dirigeantes du Groupe.



NB : Information à jour au 31 décembre 2023.

Composition au 31 décembre 2023

Membres	Taux individuel de participation
Frédéric Oudéa (Président) ⁽¹⁾	100 %
Siân Herbert-Jones ⁽¹⁾	100 %
Xavier Musca ⁽¹⁾	100 %
Patrick Pouyanné ⁽¹⁾	100 %

(1) Indépendant.

Missions du comité

Depuis le 8 octobre 2014, les attributions du Comité Éthique et Gouvernance incluent désormais non seulement la nomination et les plans de succession des dirigeants mandataires sociaux, la proposition de nouveaux administrateurs pour assurer une composition équilibrée du Conseil mais aussi les nominations et plans de succession des principaux dirigeants du Groupe.

La première mission de ce comité (créé par décision du Conseil en juillet 2006) est de vérifier que dans tous les métiers qu'il exerce, dans toutes les filiales qu'il contrôle, dans tous les messages qu'il délivre à l'intérieur comme à l'extérieur (publicité...) et dans tous les actes passés en son nom, les sept valeurs fondamentales du Groupe (honnêteté, audace, confiance, liberté, solidarité, modestie et plaisir) sont respectées, défendues et promues par ses mandataires sociaux, ses dirigeants et ses salariés.

Il a pour mission plus générale de vérifier l'application des règles de bonne gouvernance dans la société Capgemini SE et dans ses filiales. Il est en charge de toutes les questions relatives à la sélection, à l'évaluation et à la revue annuelle de l'indépendance des administrateurs de la Société. Il porte à l'attention du Président et du Conseil d'Administration les éventuelles situations de conflits d'intérêts entre un administrateur et la Société ou son Groupe et entre administrateurs qu'il aurait identifiées. Il s'assure de la mise en place d'un dispositif de prévention et de détection de la corruption et du trafic d'influence et veille à la conformité du Groupe aux règles et conventions relatives au respect des droits humains et des libertés fondamentales dans l'exercice de ses activités. Il doit se tenir prêt à mettre en œuvre les dispositions à prendre au cas où se poserait brutalement la question du remplacement du Directeur général. Il doit instruire et proposer au Conseil les modifications qui lui paraissent utiles ou nécessaires d'apporter à son fonctionnement ou à sa composition notamment dans le cadre de la politique de diversité du Conseil (cooptation ou remplacement d'un administrateur démissionnaire, augmentation de la proportion de femmes parmi les administrateurs, diversité des profils et des compétences des administrateurs...) ou encore au mode de gouvernance pratiqué dans le Groupe. Le comité est informé des plans de succession des principaux dirigeants opérationnels et fonctionnels du Groupe. Il est également informé du dispositif de détection, développement et rétention de cadres à haut potentiel. Le Président du Conseil d'Administration et le Directeur général sont associés aux travaux du comité et assistent aux réunions, sauf pour les délibérations du comité qui les concernent. Le comité doit être consulté par la Direction générale préalablement à toute nomination au Comité Exécutif.

Composition et participation

Au 31 décembre 2023, ce comité est composé des quatre administrateurs suivants, tous indépendants : **M. Frédéric Oudéa** (Président), **M^{me} Siân Herbert-Jones**, **MM. Xavier Musca** et **Patrick Pouyanné**.

Il est rappelé que le règlement intérieur du Conseil d'Administration prévoit que les fonctions d'Administrateur Référent soient attribuées par le Conseil au Président du Comité Éthique et Gouvernance.

Au cours de l'exercice 2023, ce comité s'est réuni quatre fois et le taux moyen de participation a été de 100 %.

Travaux du comité en 2023

En 2023, les travaux du Comité Éthique et Gouvernance ont porté sur les points suivants :

Gouvernance

Le Comité Éthique et Gouvernance a :

- en vue de l'Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2023, recommandé la candidature de M^{mes} Megan Clarken et Ulrica Fearn au Conseil d'Administration ;
- proposé les nominations par le Conseil d'Administration, à l'issue de l'Assemblée générale du 16 mai 2023, de M^{me} Megan Clarken en qualité de membre du Comité Stratégie et RSE (en remplacement de M^{me} Tanja Rueckert), et de M^{me} Ulrica Fearn en qualité de membre du Comité d'Audit et des Risques (en remplacement de M^{me} Xiaoqun Clever) ;
- été informé de la mise en œuvre de la charte interne relative aux conventions réglementées et à la qualification des conventions courantes conclues à des conditions normales et a procédé à une revue préliminaire de la procédure de qualification de ces conventions dans le cadre de la revue annuelle des critères de qualification par le Conseil d'Administration ;
- été informé du processus mis en œuvre par la Direction générale pour la succession des dirigeants mandataires sociaux et a revu le plan de succession des dirigeants mandataires sociaux en situation d'urgence élaboré en mars 2021 ;

- procédé à la revue des procédures mises en place par la Direction générale pour la gestion des plans de succession des équipes dirigeantes (Comité de Direction générale et Comité Exécutif) afin de s'assurer que les talents capables d'occuper les plus hautes responsabilités opérationnelles et fonctionnelles au sein du Groupe soient identifiés tout en faisant place à l'adjonction de nouveaux talents ;
- suivi le dialogue de la Société avec ses actionnaires et les agences de conseil en vote en lien avec la préparation de l'Assemblée générale 2023 et préparé les sujets gouvernance soumis au Conseil puis à l'Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2023 ;
- été informé des rencontres menées par l'Administrateur Référent et le Président du Conseil avec plusieurs investisseurs institutionnels afin de leur présenter les principes de gouvernance de Capgemini ;
- délibéré à plusieurs reprises sur les évolutions et la composition des Comités Spécialisés du Conseil en vue d'une proposition au Conseil ;
- sous la responsabilité de son Président, Administrateur Référent, été informé sur l'évaluation interne portant sur la composition et le fonctionnement du Conseil et de ses Comités Spécialisés au titre de l'exercice 2023 réalisée fin 2023, en vue d'une proposition au Conseil ;
- délibéré sur la politique de diversité du Conseil d'Administration et sa mise en œuvre en 2023, en vue d'une proposition au Conseil ;
- délibéré sur l'indépendance des administrateurs et l'absence de conflit d'intérêts en préparation du Document d'Enregistrement Universel 2022, en vue d'une proposition au Conseil ;
- été informé des conclusions et des observations du Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise et de l'Autorité des marchés financiers dans leurs rapports annuels respectifs sur le gouvernement d'entreprise ;
- revu la partie gouvernance du rapport du Conseil d'Administration établi en application de l'articles L. 225-37, dernier alinéa, L225-37-4 et L. 22-10-10 du Code de commerce ;
- initié une réflexion sur la composition du Conseil pour la période 2024-2026.

Éthique et Conformité

Le comité a également auditionné la Directrice de l'Éthique. Celle-ci a remis au comité un rapport présentant une gouvernance renforcée par la création d'un Comité Éthique Groupe, ses lignes directrices et les formations annuelles associées, les alertes signalées en 2023 sur la ligne d'alerte éthique *SpeakUp*, les situations de conflits d'intérêt auto-déclarées *via Declare*, outil de gestion des conflits d'intérêt du Groupe, la synthèse des résultats de l'enquête mensuelle sur la culture éthique au sein de la Société (*Ethics Pulse*), à laquelle plus de 240 000 collaborateurs du Groupe dans 45 pays ont participé en 2023, l'avancement des actions liées au droits humains, ainsi que les initiatives de communication interne et externe au cours de l'année. Ce rapport a souligné que Capgemini a été reconnu par l'institut américain Ethisphere pour la onzième année consécutive comme l'une des *World's Most Ethical Companies*®. Le rapport a par ailleurs présenté les principales actions prévues en 2024 concernant l'éthique et les Droits Humains.

Par ailleurs, le Comité Éthique et Gouvernance a été tenu informé par la Directrice de la Conformité des actions déployées en 2023 dans le cadre du programme de lutte contre la corruption mis en place par le Groupe ainsi que des conclusions des contrôles internes réalisés en 2023 portant sur la bonne application dudit programme, le bilan en matière de formation ainsi que les priorités prévues pour 2024. Le comité a également été informé des principales actions mises en œuvre dans le cadre du plan de vigilance, les priorités

pour 2024 et a revu la cartographie des risques environnementaux, en lien avec la santé-sécurité et les droits humains identifiés dans la chaîne d'achats du Groupe.

Enfin, le Directeur de l'Audit Interne a présenté au comité les conclusions de l'Audit Interne sur la bonne compréhension et l'application des programmes éthiques et anti-corruption du Groupe.



NB : Information à jour au 31 décembre 2023.

(1) Les administrateurs représentant les salariés et les salariés actionnaires ne sont pas pris en compte pour le calcul du taux d'indépendance, conformément au Code AFEP-MEDEF.

Composition au 31 décembre 2023

Membres	Taux individuel de participation
Paul Hermelin (Président)	100 %
Megan Clarcken ^{(1) (2)}	50 %
Aiman Ezzat	100 %
Hervé Jeannin	100 %
Olivier Roussat ^{(1) (2)}	100 %
Kurt Sievers ⁽¹⁾	80 %

(1) Indépendant.

(2) M^{me} Megan CLARKEN a été nommée membre du Comité Stratégie et RSE à la suite de sa nomination en qualité d'administrateur par l'Assemblée générale du 16 mai 2023 en remplacement de M^{me} Tanja RUECKERT.

Missions du comité

Fin 2018, le Conseil d'Administration a souhaité confier une mission de suivi de la stratégie du Groupe en matière de responsabilité sociale et environnementale (« RSE ») au Comité Stratégie et Investissement, renommé en conséquence « Comité Stratégie et RSE », permettant ainsi une cohérence dans la prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux dans les axes stratégiques du Groupe.

Ce comité a pour mission :

- d'étudier dans le détail les différentes orientations et options stratégiques susceptibles d'assurer au Groupe croissance, amélioration de sa rentabilité et sauvegarde de son indépendance pour nourrir les débats du Conseil ;
- d'étudier les axes stratégiques à moyen et long terme du Groupe en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de ses activités ainsi que les grandes tendances et évolutions technologiques et concurrentielles ;
- de calibrer les investissements nécessaires au déroulement de chacune des stratégies possibles ;
- de procéder au suivi des opérations significatives d'investissements, d'alliances ou de désinvestissements ;
- d'examiner la stratégie du Groupe en matière de responsabilité sociale et environnementale, d'assurer annuellement le suivi des résultats de cette stratégie et formuler tout avis ou recommandation.

Plus généralement, il lui appartient d'identifier et de débattre de toute orientation ou initiative jugée intéressante pour l'avenir du Groupe pour autant qu'elle ne mette pas en danger son bon fonctionnement opérationnel et garantisse le maintien de ses grands équilibres financiers.

Composition et participation

Au 31 décembre 2023, ce comité est composé des six administrateurs suivants dont trois indépendants :

M. Paul Hermelin (Président), **M^{me} Megan Clarken** (administrateur indépendant), **M. Aiman Ezzat** (Directeur général), **M. Hervé Jeannin** (administrateur représentant les salariés), **M. Olivier Roussat** (administrateur indépendant) et **M. Kurt Sievers** (administrateur indépendant).

M^{me} Tanja Rueckert était membre du comité jusqu'au 16 mai 2023. Elle a assisté à toutes les réunions du comité pour la période allant du 1^{er} janvier au 16 mai 2023.

Le comité s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2023 avec un taux de participation moyen de 93 %.

Travaux du comité en 2023

Pour préparer les décisions du Conseil d'Administration, le Comité :

- a maintenu un dialogue permanent avec le Directeur général s'agissant des opportunités d'acquisitions dont la taille dépasse la délégation octroyée au Directeur général, pour préparer la délibération du Conseil ;
- a analysé la situation de plusieurs grands marchés pour y considérer les acquisitions possibles ;
- a revu l'approche d'intégration des acquisitions et étudié les progrès des intégrations en cours et particulièrement étudié le pilotage de la création de valeur ;
- a échangé avec le Directeur général sur la préparation du séminaire stratégique du Conseil d'Administration de juin 2023, et a formulé des propositions visant à proposer un agenda permettant notamment d'aborder l'impact des évolutions géopolitiques, la situation du marché américains, et de mettre l'accent sur les technologies émergentes, et la pénurie de compétences ;

- a échangé avec la Direction générale sur d'autres dossiers stratégiques majeurs, et notamment le rôle du Groupe pour contribuer au développement d'un *cloud* de confiance ;
- a analysé le portefeuille des offres, la stratégie partenariale et le paysage concurrentiel à partir de présentations du Directeur général ;
- a revu et suggéré des précisions sur la batterie d'indicateurs proposés et destinés à mesurer les progrès du Groupe sur les priorités stratégiques ;
- a établi avec le Directeur général le plan et le calendrier des sujets à aborder en Comité, suite à l'évaluation de la performance du Conseil d'Administration en 2022, qui a souligné la nécessité d'avoir plus de visibilité sur l'agenda des travaux du Comité ;
- a passé en revue, en application de sa mission de suivi des actions pour la responsabilité sociétale et environnementale (RSE), la stratégie RSE du Groupe, fondée sur trois piliers, la diversité et l'inclusion, l'inclusion numérique et la soutenabilité environnementale et en a rendu compte au Conseil ;
- a en particulier analysé la stratégie annoncée de réduction de l'empreinte carbone pour atteindre la neutralité carbone, avec les échéances prévues en 2025, 2030 et 2040, et les différents objectifs RSE (réduction des émissions de carbone et soutien à l'inclusion digitale) proposés pour les membres du Comité Exécutif et le Directeur général. Ces derniers ont été soumis et approuvés par le Conseil à l'occasion de la fixation de la rémunération du Directeur général.

S'agissant des domaines délégués au Directeur général, le comité a été informé tout au long de l'année des processus d'acquisition en cours et a vérifié que ces acquisitions s'inscrivaient en cohérence avec les priorités définies par le Conseil d'Administration.